

RAPPORT ANNUEL

2024



Commission Médico-Technique
Commission de Contrôle
Conseil d'Administration
CSE
Assemblée Générale

18 avril 2025
22 avril 2025
23 avril 2025
22 mai 2025
24 juin 2025



WWW.ASMIS.NET

ASMIS Siège social

77 rue Debaussaux
CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

SOMMAIRE

A propos de l'ASMIS	4
Rétrospective de l'année	7
Gouvernance	8
Commission Médico-Technique	10
Effectifs ASMIS	12
Entreprises adhérentes	14
Suivi de l'état de santé des salariés	18
Annexe secteur FRIVILLE-ESCARBOTIN / WOINCOURT	31
Maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	37
Service Expertise Technique et Organisationnelle (SETO)	42
Projet de service	50
Synthèse du médecin coordonnateur	61
Qualité et certification	63
Expertise juridique	64
Communication	65
Comptes financiers	68
Notes	69
Nos centres	72



A PROPOS DE L'ASMIS

A PROPOS DE L'ASMIS

L'ASMIS est une association régie par la loi de 1901.

Elle a été créée le 5 novembre 1943 par les industriels et les commerçants d'Amiens, pour mettre en œuvre les obligations de médecine du travail.

L'ASMIS est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration paritaire et d'une Commission de Contrôle composée de deux tiers de représentants des salariés et un tiers de représentants des employeurs.

Elle est présidée par M. Guy LAMMERTYN.

L'ASMIS a reçu le 1er septembre 2022 un agrément délivré par la DREETS lui permettant d'exercer son activité sur le territoire de la Somme. En 2024, une extension de son agrément a été délivrée afin d'intégrer le suivi des entreprises du secteur du Vimeu.

NOS MISSIONS



ACTION DE SANTÉ AU TRAVAIL

Conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.



SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.



CONSEIL

Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle, de contribuer au maintien dans l'emploi.



TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

QUELQUES CHIFFRES



16 Centres

répartis sur le Département



+ 135 000 salariés

suivis dont près de 5 000
travailleurs temporaires



1 centre mobile

se déplace pour assurer la
proximité



9 200 entreprises

adhérentes soit plus de 11 000
établissements

CONFIDENTIALITE DES DONNEES



Correspondante à la protection des données à caractère personnel depuis 2012, le Dr Marie-Aude GUDIN a été désignée DPO en mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD. A ce titre, elle élabore et tient le registre de tous les fichiers comportant des données personnelles et supervise le traitement des données par exportation de l'outil métier.

Cette réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Une politique de confidentialité a été créée pour les adhérents de l'ASMIS afin de leur présenter les principes et lignes directrices pour la protection de leurs données personnelles.

RETROSPECTIVE 2024

L'année 2024 a été marquée par deux événements majeurs pour l'ASMIS.

Au 1er avril, le service s'est étendu sur l'ensemble du département avec la création d'un nouveau secteur (Friville-Escarbotin/ Woincourt) et l'intégration des collaboratrices du centre de Woincourt suite au rapprochement entre l'ASMIS et l'ancien SPSTI pour lequel une extension d'agrément a été délivrée par la DREETS le 26 novembre 2024.

L'année 2024 a également été marquée par le changement de l'outil métier du service, un projet d'envergure qui s'est accompagné de la mise à disposition d'un nouveau portail pour les adhérents. Ce changement s'est avéré indispensable afin de répondre aux nouvelles exigences introduites par la loi du 2 août 2021. Dans le cadre de ce projet de nouvelles solutions informatiques, visant à apporter un niveau de sécurisation supplémentaire dans le traitement des données et à optimiser l'activité des équipes ont également été déployés.

L'année 2024 a été une année charnière pour l'ASMIS qui a vu se concrétiser de nombreux projets initiés dans le cadre de sa stratégie, pour poursuivre la modernisation de son organisation et améliorer la qualité du service rendu.

Parmi les objectifs prioritaires du service en 2024, la mise en place du Management par la Qualité, avec pour objectif une certification en 2025, a bénéficié d'un engagement fort des équipes et permis la mise à jour et la rédaction des procédures visant à l'harmonisation et à l'amélioration continue de nos pratiques (page 61).

Des avancées importantes ont pu être accomplies au cours de l'année dans le programme de regroupement des centres et de rénovation des bâtiments. De nouveaux locaux ont été acquis sur la commune de Moreuil et d'Estrées-Deniécourt. Le centre d'Estrées-Deniécourt qui ouvrira ses portes en 2025, regroupera l'activité de l'ensemble des centres du Grand-Est avec pour les équipes une opportunité de renforcer le travail en équipe et mettre en place de nouvelles organisations, tout en accompagnant les équipes au changement.

La phase de recherche d'un site pour l'implantation du nouveau siège social a permis d'identifier une offre répondant au cahier des charges de l'ASMIS. Ces recherches se concrétiseront en 2025.

Tout au long de l'année, le service a renforcé ses actions afin de faire face à la pénurie médicale. Cela se traduit pour le suivi en santé au travail, par le développement de la délégation aux IST, la poursuite de la mise en place de protocole de coopération, le renforcement des équipes médicales avec des médecins renforts. Notre objectif est également de renforcer la notoriété du service et de la spécialité en santé au travail : accueil d'internes et d'externes en médecine, actions de communication ciblées, développement des procédures d'accompagnement des collaborateurs médecins, sont autant d'actions déployées en collaboration avec l'ensemble des services.

Grâce à l'engagement de ses collaborateurs dans différents comités techniques, l'ASMIS a activement participé au développement des actions du plan régional santé travail 2021/2025 des Hauts-de-France avec l'ensemble des acteurs de la prévention et la santé au travail de la région.

Les actions introduites par le projet de service en 2023 ont pu se poursuivre et pour certaines ont pu être mises en place. Ce projet de service a été élaboré par la CMT suite à un diagnostic de situation qui a identifié les priorités pour le service et les organismes de tutelle (voir page 49).

L'ASMIS a également poursuivi en 2024 ses partenariats auprès de l'ISTNF, de la CARSAT, la DREETS, le FASTT, l'ARACT, l'AGEFIPH, ALIHANSE, Cap emploi, la MDPH, avec pour objectifs d'améliorer la connaissance réciproque des différents acteurs, d'améliorer la prévention des risques professionnels, de renforcer les actions en prévention de la désinsertion professionnelle.

Face à cette stratégie ambitieuse, les collaborateurs de l'ASMIS restent engagés au quotidien afin de mener collectivement l'ensemble des projets du service. La satisfaction dans l'accomplissement des missions du service de prévention et santé au travail, la volonté d'améliorer le service rendu à l'adhérent et d'accompagner au mieux les salariés animent chacun d'entre nous.

LA GOUVERNANCE

Placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration paritaire de 20 membres (10 représentants des employeurs et 10 représentants des salariés), l'ASMIS est présidée par M. Guy LAMMERTYN, représentant des employeurs. L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle composée de 21 membres (2/3 de représentants des salariés et 1/3 de représentants des employeurs). Elle est présidée par M. Eric REVEILLON, représentant des salariés.

Ces deux instances s'appuient sur une Commission Médico-Technique composée des représentants élus de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, intervenant(e) en prévention des risques professionnels, infirmier(ère), assistant(e) santé travail) qui a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS	REPRÉSENTANTS SALARIÉS
Amélie BARANGER - Secrétaire (MEDEF)	Patrice AUDEON (CFE-CGC)
Jérôme BIDART (CPME)	Julien CARON (CGT)
Emmanuel CARPENTIER (CPME)	Marcel CATEL (CGT)
Guillaume COSSEZ (MEDEF)	Pascale DEFOSSEZ (CFTC)
Céline FRICOURT (MEDEF)	Françoise DUCHATEAU - Trésorière (CFE-CGC)
Philippe HARCHIN (U2P)	Cathy DUSSUELLE (CFDT)
Anabelle HAUDQUET (MEDEF)	Christophe GIFFARD (FO)
Nada KHALIFÉ (CPME)	Paolo LEROY (CFTC)
Guy LAMMERTYN - Président (MEDEF)	Eric PRUVOT (FO)
En attente de désignation (MEDEF)	Jean-Paul THOMAS - Vice-Président (CFDT)

Le Conseil d'Administration s'est réuni les 25 janvier, 25 avril, 20 juin, 13 septembre, 10 octobre et 12 décembre 2024.

Une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 28 mars 2024 afin d'approuver le projet d'apport partiel d'actifs portant sur la branche d'activité « prévention et santé au travail » par l'AISTV au profit de l'ASMIS.

Deux Assemblées Générales ordinaires se sont tenues le 27 juin 2024 et le 19 décembre 2024. La première a approuvé les rapports administratifs et financiers et la seconde a fixé les tarifs pour l'année 2024.

LA COMMISSION DE CONTROLE

Au 31 décembre 2024

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS	REPRÉSENTANTS SALARIÉS
Claude BONNARD (MEDEF)	Patrice AUDEON (CFE-CGC)
Emmanuel CARPENTIER (CPME)	Julien CARON (CGT)
Stéphane CONTY (MEDEF)	Christophe DEBRYE (CGT)
Thierry DELAMOTTE (MEDEF)	Pascale DEFOSSEZ (CFTC)
Céline FRICOURT - Secrétaire (MEDEF)	Cathy DUSSUELLE (CFDT)
Nada KHALIFÉ (CPME)	Christophe GIFFARD (FO)
David MARQUANT (MEDEF)	Majid KHALDI (FO)
	Paolo LEROY (CFTC)
	Eric PRUVOT (FO)
	Eric REVEILLON - Président (CFDT)
	Jean-Paul THOMAS (CFDT)
	Philippe WATTEBLED (CFDT)
	Mohamed ZERARI (CGT)
	En attente de désignation (CGT)

La Commission de Contrôle s'est réunie les 6 février, 23 avril, 17 juin, 8 octobre et 10 décembre 2024.

LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

La Commission Médico-Technique - CMT - est au sein de l'ASMIS un lieu de réflexions et d'échanges sur les projets de prévention.

Elle constitue également le lieu où sont débattues et se structurent les pratiques pluridisciplinaires en relation avec les groupes de travail correspondants.

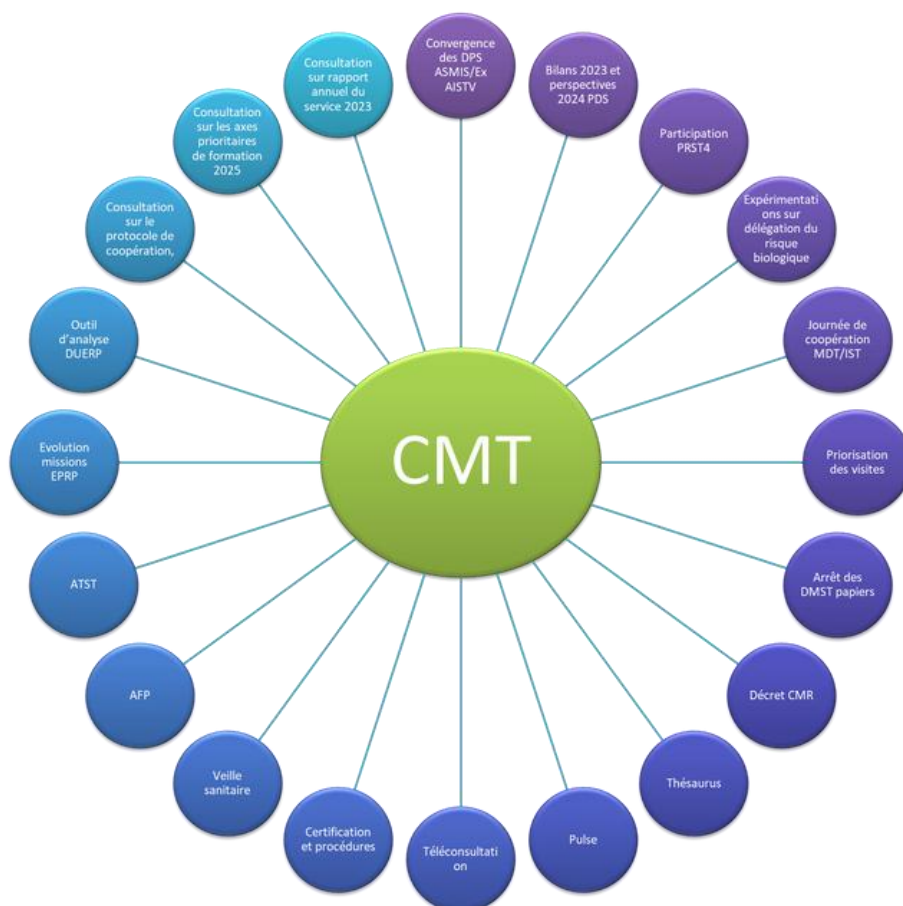
Chargée de formuler des propositions relatives aux priorités du service et de l'élaboration du projet de service, elle a participé activement à la réalisation du projet de service et continuera tout au long de sa réalisation à procéder à l'évaluation globale des plans d'action.

La Commission Médico-Technique est régie par les articles L4622-14, D4622-28 à D4622-30 du Code du travail.

La Commission Médico-Technique est composée :

- Du Président du service de santé au travail Et, à raison d'un représentant pour huit professionnels concernés
- De représentants des médecins du travail
- De représentants des intervenants en prévention des risques professionnels
- De représentants des infirmiers
- De représentants des assistants de service de santé au travail

La Commission Médico-Technique s'est réunie les 25 janvier, 13 février, 12 avril, 15 mai, 14 juin, 4 juillet, 6 septembre, 25 octobre et 6 décembre 2024. Lors de ces réunions ont pu être abordées différentes thématiques relatives :



LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Au 31 décembre 2024

Collège « Médecins »

Titulaires	Suppléants
Dr Dominique AVINEE-LEFEBVRE Dr Marie-Aude GUDIN Dr Elise JUBERT Dr Christine MEULEBROUCK	Dr Pierre LOTTHE

Collège « Intervenants en prévention des risques professionnels »

Titulaires	Suppléants
Mme Sandrine BRUN M. Luigi GRISONI	Mme Nathalie LACHAMBRE

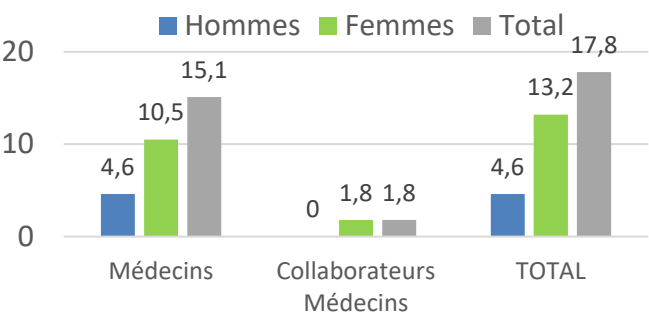
Collège « Infirmiers »

Titulaires	Suppléants
Mme Stéphanie LEAL Mme Pascale MARTIN	

Collège « Assistantes médicales, assistantes de l'équipe pluridisciplinaire »

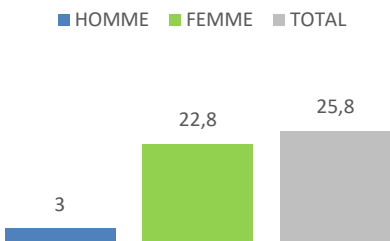
Titulaires	Suppléants
Mme Lucie EMONNOT Mme Isabelle VERDIER	

22 médecins du travail permanents soit 17,8 en Equivalent Temps Plein (ETP)



EFFECTIFS ETP			
	HOMME	FEMME	TOTAL
Médecins	4,6	10,50	15,1
Collaborateurs médecins	0	1,80	1,8
TOTAL	4,6	13,2	17,80

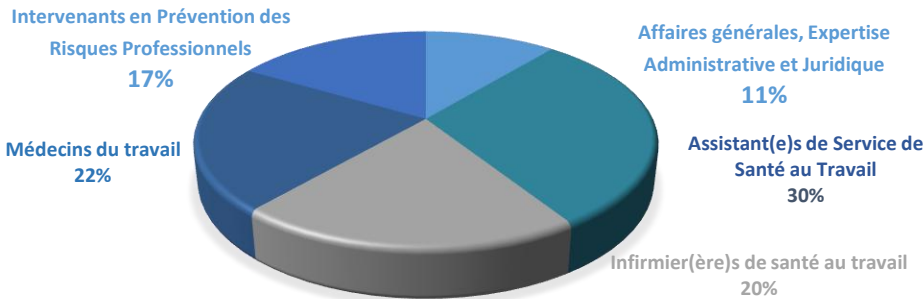
26 infirmiers santé travail soit 25,80 en Equivalent Temps Plein (ETP)



EFFECTIFS ETP			
	HOMME	FEMME	TOTAL
Infirmier(ère)s	3,00	22,80	25,80

Répartition générale des effectifs

1 Co-Directrice en charge du pôle Administration et Développement 1 Responsable Administration et Logistique 1 Responsable informatique 1 Responsable QHSE			1 Co-Directrice en charge du Pôle Pluridisciplinaire 1 Responsable infirmiers 1 Responsable SETO 1 Responsable opérationnel 1 Responsable juridique-formation (1 médecin coordonnateur)		
15			38		
Affaires générales, Expertise Administrative			Assistant(e)s		
			21		
			Intervenant(e)s SETO		
1	Assistante comptable – Gestionnaire des achats	1	Assistante Médicale de Direction	2,5	Ergonomes
2	Chargées RH	3	Assistants Médicales	3,5	Psychologues
1	Assistante administration du personnel	1	Hôtesse d'accueil / standardiste	2	Assistants de service social
3	Assistants administration adhérent	1	Assistante Pôle	1	Animatrice de formation
1	Assistante administrative	1	Psychologie	6	Conseiller(ère)s en prévention
1	Technicien informatique	1	Assistante Pôle Social	1	Toxicologue
1	Assistante informatique utilisateurs	1	Assistante Pôle Ergonomie	1	Responsable ATST
1	Agent d'entretien / Coursier	1	Assistante Pôle Toxicologie	4	ATST
1	Agent des services généraux	1	Assistante d'accueil / archiviste		
1	Chargé des services généraux				
1	Agent des services généraux				
1	Chargée de communication en alternance				
1	Assistante comptable – Cotisation				

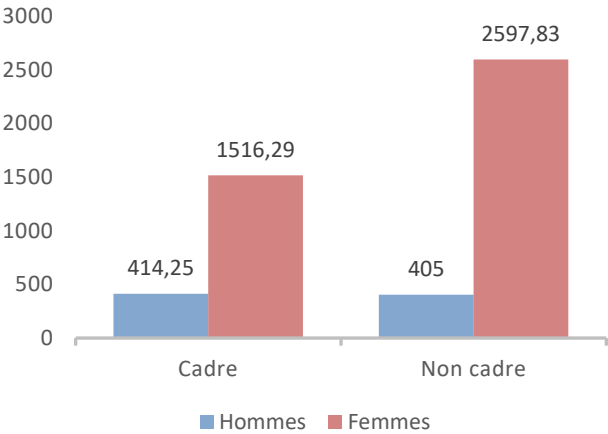


BILAN DES FORMATIONS / SENSIBILISATIONS 2024

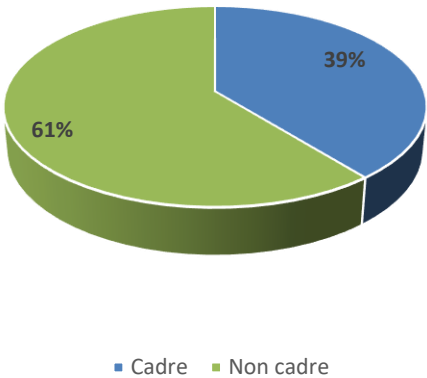
Personnel formé en 2024

Catégorie	Hommes	Femmes	Total général
Cadre	414,25	1516,29	1930,54
Non cadre	405	2597,83	3002,83
Total général	819,25	4114,12	4933,37

Répartition des heures de formation par genre



Répartition par catégorie



Formations santé sécurité 2024

• E-learning Afométra :

En 2024, 8 salariés ont bénéficié des formations sécurité AFOMETRA sur les thèmes suivants :

- Addiction
- Bruit
- Sommeil
- Vieillessement
- Gestes et postures
- Risques chimiques
- Manutention manuelle
- Risques routiers
- RPS

• Incendie et manipulation d'extincteurs

En 2024, 38 salariés ont bénéficié des formations Incendie et manipulation des extincteurs

• Habilitation électrique

En 2024, un salarié a bénéficié d'un renouvellement de son habilitation électrique



ADHERENTS

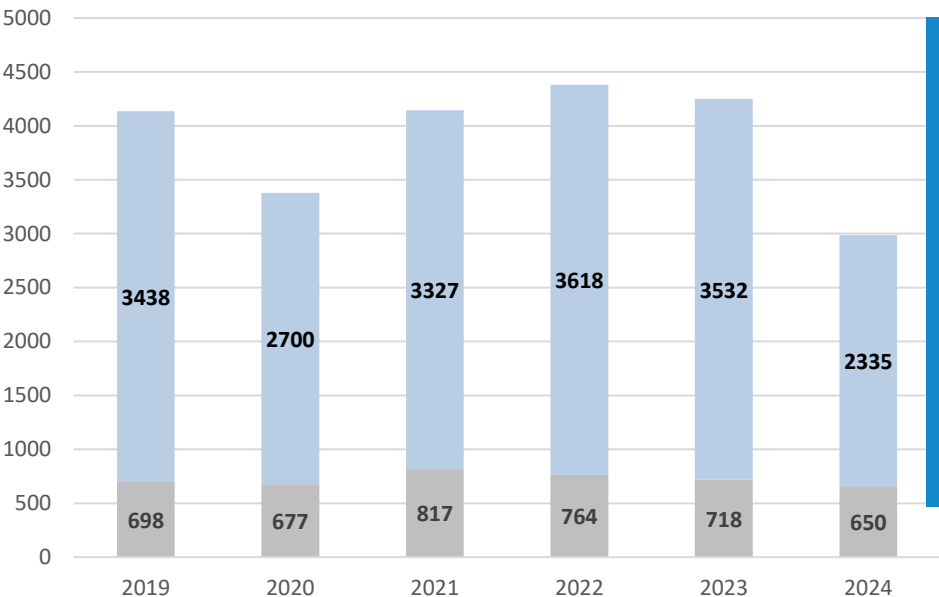
ETAT DES ADHESIONS, RADIATIONS

Adhésions	Etablissements	Effectifs
Successeurs	160	1090
Réouvertures de compte	43	73
Nouveaux adhérents	402	1122
Particuliers employeurs	45	50
Total	650	2335

Pour mémoire, en 2023, il y eut 718 adhésions (3 532 salariés) et 489 radiations (2 537 salariés).

Radiations	Etablissements	Effectifs
Plus de personnel	62	131
Cessation d'activité	53	149
Dissolution	3	6
Liquidation judiciaire	51	242
Cession	57	657
Changement de Serv. santé au trav.	106	401
Fin de prestation	9	59
Démission	5	92
Total	346	1737

EVOLUTION DES ADHESIONS PAR ANNEE



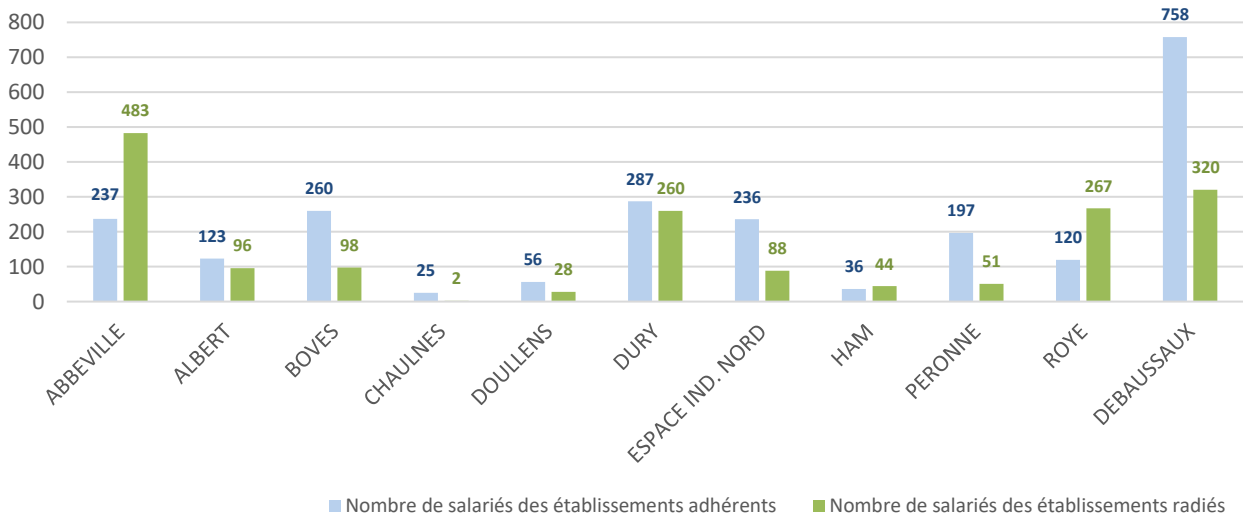
Les nouvelles adhésions concernent principalement les secteurs d'activités suivants :

Commerce de détail 14,80 %,
Constructions spécialisées 8,24 %,
Ménage 7,40 %

99,54 % des nouvelles adhésions sont des établissements de moins de 50 salariés.

■ Nombre de salariés des établissements adhérents
■ Nombre des établissements adhérents

ADHESIONS ET RADIATIONS EN EFFECTIF PAR CENTRE



■ Nombre de salariés des établissements adhérents ■ Nombre de salariés des établissements radiés

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TYPE D'ACTIVITÉ

	Nb. établissements	Effectifs	% SIR
Activités de services administratifs et de soutien	663	9 363	17,95%
Activités extra-territoriales	3	22	50,00%
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1	1	0,00%
Activités financières et d'assurance	430	3 135	1,95%
Activités immobilières	188	1 292	32,28%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	785	5 737	17,47%
Administration publique	186	10 751	10,16%
Agriculture, sylviculture et pêche	11	1 002	60,18%
Arts, spectacles et activités récréatives	190	1 322	12,03%
Autres activités de services	598	3 138	8,03%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 349	19 497	14,94%
Construction	1 066	9 251	52,28%
Enseignement	241	3 122	5,57%
Hébergement et restauration	738	5 269	1,54%
Industries extractives	11	113	59,29%
Industrie manufacturière	831	19 881	40,82%
Information et communication	176	1 825	6,63%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	52	997	56,27%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	21	318	59,43%
Santé humaine et action sociale	862	18 032	30,87%
Transports et entreposage	367	7 647	29,25%
Total général	9 769	121 715	24,76%

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR LIEUX DE VISITES

Avertissement : les données présentées comptent les établissements et non les entreprises au sens strict du terme.
Nombre d'établissements et de salariés, selon la taille de l'établissement (hors travail temporaire), selon le lieu des visites médicales et la répartition des SIR et SIA en pourcentage du total.

Taille	Nombre d'établissements dont les salariés sont vus dans les centres				Nombre de salariés vus dans les centres					
	en entre- prise	de l'Asmis	mobiles	Total	en entre- prise	de l'Asmis	mobiles	Total	SIR 2024	SIR 2023
1 salarié	19	2 092	63	2 174	19	2 092	63	2 174	9,52 %	9,49%
2 salariés	14	1 329	65	1 408	28	2 658	130	2 816	11,83 %	11,59%
3 à 5	31	2 290	95	2 416	115	8 775	377	9 267	12,18 %	11,43%
6 à 9	12	1 324	39	1 375	81	9 631	289	10 001	16,55 %	16,18%
10 à 49	31	1 858	57	1 946	623	37 485	1 140	39 248	21,59 %	21,81%
50 à 199	26	354	15	395	2 744	31 232	1 358	35 334	28,97 %	28,09%
200 & +	15	40		55	7 483	15 392		22 875	35,44 %	36,71%
Total 2024	148	9 287	334	9 769	11 093	107 265	3 357	121 715	24,76 %	
Total 2023	155	9 360	372	9 887	11 986	105 019	4 398	121 403		24,71%

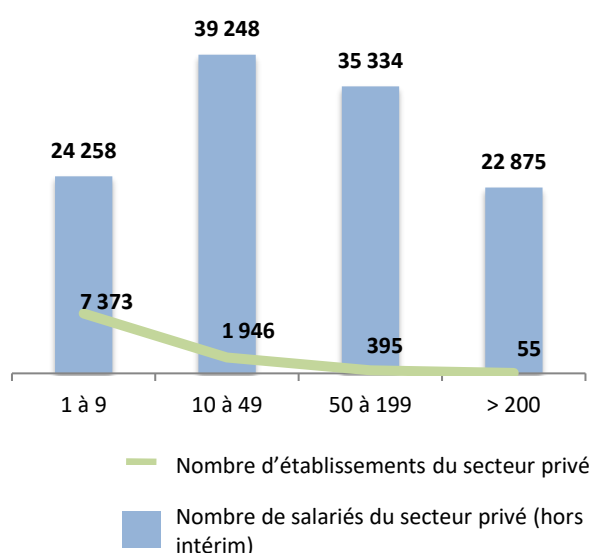
RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

On constate que près d'un quart des entreprises n'emploie qu'un seul salarié et que le nombre de salariés déclarés sous SIR est proportionnel à la taille d'entreprise.

	de 1 salarié	de 2 salariés	de 3 à 5 salariés	de 6 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés	de 200 salariés et +	Total
Etablissements	2 174	1 408	2 416	1 375	1 946	395	55	9 769

Entreprises adhérentes : 8 362

EFFECTIFS PAR TAILLE D'ETABLISSEMENT



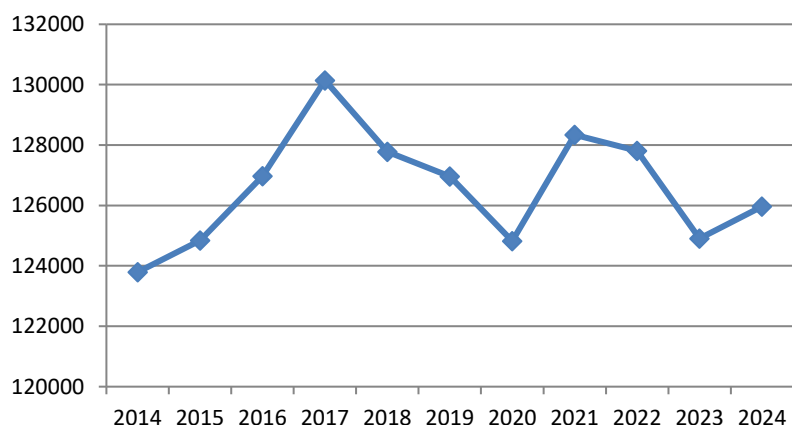
Près de 10 000
établissements adhérents

+ 124 000 salariés suivis dont :
14 357 de la fonction publique
4 246 travailleurs temporaires

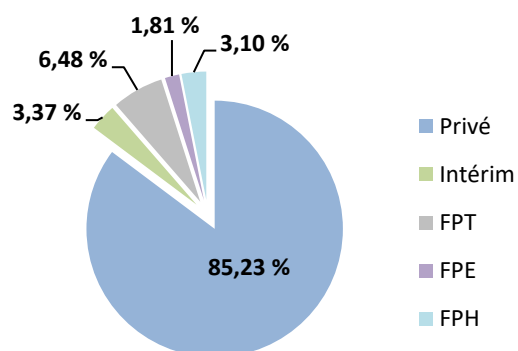
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

Répartition des effectifs au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	Évolution
Entreprises privées					
Salariés soumis à surveillance individuelle simple (SIS)	76 169	75 598	73 602	73 542	- 0,08 %
Salariés soumis à une surveillance individuelle adaptée (SIA)	6 577	6 567	6 364	6 473	+ 1,71 %
Salariés soumis à surveillance individuelle renforcée (SIR)	24 971	26 060	27 141	27 343	+ 0,74 %
Travailleurs temporaires pris en charge au cours de l'année	6 512	5 428	3 758	4 246	+ 12,99 %
Total entreprises privées	114 229	113 553	110 865	111 604	+ 0,67 %
Fonctions publiques					
Agents, employés et ouvriers	11 582	11 641	11 322	11 215	- 0,95 %
Surveillances spéciales	2 530	2 613	2 716	3 142	+ 15,68 %
Total établissements publics	14 112	14 254	14 038	14 357	+ 2,27 %
TOTAL	128 341	127 807	124 903	125 961	+ 0,85 %

Effectifs surveillés intérim compris



2024



EFFECTIFS EN CHARGE PAR MEDECIN

Au 31 décembre 2024

Médecins	1/10 ^{ème} temps plein	dont vacations annexes	Nombre établis- sements	Salariés en charge
AL-SALAMEH Najwa	4		105	3 952
AVINEE - LEFEBVRE Dominique	10		985	9 581
CHAMOT Sylvain	2		46	1 823
CHATELAIN Agnès	10	2 (b)	353	5 453
DUBRUQUE Jean-Philippe	5		334	4 525
DUFOUR Valérie	9	1 (g)	405	4 996
FIEVET Annie	8		494	5 394
FOSSARD Claire	6		368	3 253
GESLIN Jean-Marc	5		271	4 185
GUDIN Marie - Aude	9	1 (c) (d)	587	7 915
JUBERT Elise	9		549	7 404
KIHAL Pascale	8	1 (g)	541	5 706
LABOURE Sophie	10	1 (g)	320	5 655
LAMARCHE Isabelle	8		628	5 690
LEHOUELLEUR Eric	10		761	8 281
LOBJOIE Jocelyne	5		388	3 969
LOTTE Pierre	10		594	10 109
MAHIEU Isabelle	10		588	8 004
MARCEROU David	10		551	7 775
MARLIER Isabelle	4	4 (a) (f)		
MEULEBROUCK Christine	10		527	8 159
PERON Jérôme (+ les effectifs en remplacement du Dr Jubert)	6		133	1 725
PIEDECOQ Valérie	8		737	8 108
VINCENT Dorothée	10		603	9 854
Effectifs en cours de réattribution (secteur Chaulnes/Ham)			248	3 299

Est indiqué pour chaque médecin

- le temps de travail en 10^{ème} de temps plein
- le nombre hebdomadaire de vacations affectées à des activités annexes
- le nombre d'établissements pris en charge
- le nombre total de salariés pris en charge

Activités annexes :

Le nombre de salariés pris en charge tient compte de la charge de travail des vacations annexes.

(a) Permanences travail temporaire

(b) Médecin coordonnateur

(c) DPO

(d) Référent handicap et maintien dans l'emploi

(f) Référent Qualité

(g) Formation collaborateurs médecins

La répartition des effectifs pris en charge par les médecins est analysée par la commission des effectifs qui se réunit 3 fois par an. Celle-ci a défini des critères d'attribution qui sont pris en compte par la commission d'attribution qui se réunit elle une fois par semaine. En cas de besoin, la commission des effectifs peut être saisie par mail.

L'application de la Loi Travail avec la possibilité de suivre l'état de santé par un professionnel de santé : médecin, interne, collaborateur médecin, infirmier implique une gestion différente et accrue pour la répartition des effectifs.

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES

Conclusions des visites

	Embauche	Examen de pré-reprise	Reprise	Suivi de l'état de santé	Visites occasionnelles	Autres visites	Total
Apte	5 196	3	931	3 150	787		10 067
Apte + Annexe 4	146	9	367	95	396		1 013
Apte avec aménagement de poste	51		403	96	444		994
Apte avec restriction	128		247	122	304		801
Attestation de présence	6	64	9	115	18		212
Attestation de présence / pas de VR	11		2	19			32
Attestation de suivi	12 592	3	757	5 987	196		19 535
Attestation de suivi + annexe 4	38	23	418	29	594		1 102
Attestation Entretien Infirmier Santé Travail				2 155			2 155
Attestation entretien santé prévention (saisonnier)						232	232
Consultation pré-vaccinale faite					5		5
Entretien infirmier Pré reprise réalisé		208					208
Etat de santé compatible avec le poste occupé	537	1	909	344	726		2 517
Etat de santé compatible avec le poste occupé avec aménagement	30		697	53	867		1 647
Etat de santé compatible avec le poste occupé avec restrictions	44		278	37	306		665
FP / Attestation entretien infirmier	282			481			763
FPH / Apte avec aménagement de poste	2		27	4	27		60
FPH / Apte avec restriction (s)	9		27	12	40		88
Inapte		1	197		23		221
Inapte : L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi			191	1	32		224
Inapte : Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé			43		2		45
Inapte avec capacités restantes			196	2	28		226
Inaptitude à prévoir			20		8		28
Orientation médecin	347		16	231			594
Préconisations	50	7	392	60	437		946
Préprise recommandations	2	1 053	23	4	28		1 110
Préprise sans fiche		107	2	5			114
Recommandations dans le cadre de la pré-reprise		3 208					3 208
Visite de fin de carrière faite				13			13
Hors nomenclature	78		95	108	311		592
Total 2024	19 549	4 687	6 247	13 123	5 579	232	49 417
Total 2023	24 582	4 440	6 777	12 495	6 191	177	54 662

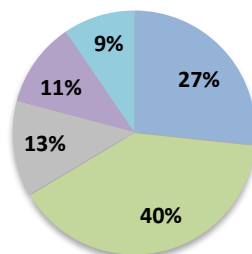
1 148 visites ont été réalisées en téléconsultation : 77 par les médecins du travail et 1 071 par les infirmiers (es) santé travail.
 Ce tableau dénombre le nombre de visites avec les conclusions émises par les médecins du travail ainsi que les visites réalisées par les infirmiers,
 Pour les salariés multipostes et/ou multi-employés, certaines visites peuvent être comptabilisées plusieurs fois.

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES

Types de visites

	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Nbre d'examens
Visites annuelles effectuées	21 412	28 005	49 417
Embauche	8 137	11 412	19 549
EMAE examen médical d'aptitude	980	4 582	5 562
EMAE + visite de mi-carrière	0	4	4
Visite d'information et de prévention initiale	7 108	6 777	13 885
VIPe infirmier(e) + mi-carrière	48	49	97
VIPe Médecin + mi-carrière	1	0	1
Examen de pré-reprise	2 545	2 142	4 687
Visite de pré-reprise	178	150	328
Entretien infirmier pré-reprise	133	146	279
Pré-reprise médecin du travail	80	93	173
Pré-reprise médecin traitant	126	110	236
Pré-reprise médecin-conseil	73	55	128
Pré-reprise salarié	1 955	1 588	3 543
Reprise	3 309	2 938	6 247
Visite de Reprise	1 102	1 193	2 295
Reprise + visite de mi carrière	0	2	2
Reprise après accident du travail	276	472	748
Reprise après arrêt maladie	1 170	1 244	2 414
Reprise après maladie professionnelle	40	27	67
Reprise après maternité	721	0	721
Suivi de l'état de santé	4 441	8 682	13 123
Examen médical d'aptitude périodique	508	3 019	3 527
Visite de mi-carrière	68	141	209
Visite d'information et de prévention périodique	3 161	2 967	6 128
Visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude	703	2 535	3 238
Visite médicale de cessation d'exposition	0	8	8
Visite médicale de fin de carrière	1	12	13
Visites occasionnelles	2 853	2 726	5 579
Conseil privé à la demande du salarié	2	1	3
Consultation pré-vaccinale	0	5	5
Visite à la demande	6	4	10
Demande de l'employeur	662	779	1 441
Demande du médecin du travail	973	1 127	2 100
Demande du médecin du travail suite à orientation demandée par l'infirmier	185	263	448
Demande du salarié	1 023	547	1 570
Occasionnelle urgence	2	0	2
Autres visites	127	105	232
ESP Entretien Santé Prévention	127	105	232

Répartition des différents examens de santé 2024



- Examens périodiques
- Examens d'embauche
- Examens de reprise
- Examens occasionnels
- Examens de pré-reprise

LE SUIVI DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Type de visite	Nb d'examens
Embauche	3 986
EMaE examen médical d'aptitude	2 580
EMaE + visite de mi-carrière	1
Visite d'information et de prévention initiale	1 402
VIpe infirmier (e) + mi-carrière	3
VIpe Médecin + mi-carrière	0
Examen de pré-reprise	81
Visite de pré-reprise	3
Entretien infirmier pré-reprise	30
Pré-reprise médecin du travail	2
Pré-reprise médecin traitant	5
Pré-reprise médecin conseil	0
Pré-reprise salarié	41
Reprise	118
Visite de reprise	25
Reprise + visite de mi-carrière	0
Reprise après accident du travail	41
Reprise après arrêt maladie	47
Reprise après maladie pro	0
Reprise après maternité	5
Suivi de l'état de santé	206
Examen médical d'aptitude périodique	112
Visite de mi-carrière	5
Visite d'information et de prévention périodique	48
Visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude	40
Visite médicale de cessation d'exposition	1
Visite médicale de fin de carrière	0
Visites occasionnelles	84
Conseil privé dde salarié	0
Consultation pré-vaccinale	1
Visite à la demande	0
Demande de l'employeur	16
Demande du médecin du travail	49
Demande du médecin du travail suite à réorientation IST	10
Demande du salarié	8
Occasionnelle urgence	0
Totaux	4 475

Répartition des examens par centre	2023	2024
ASMIS Abbeville	421	613
ASMIS Albert	172	333
ASMIS Amiens siège/Dury	1 817	1 774
ASMIS Boves	58	419
ASMIS Espace Industriel NORD	408	836
ASMIS Ham	133	95
ASMIS Péronne	304	184
ASMIS Roye	445	221
Total	3 758	4 475

Répartition du nombre de salariés en fonction du nombre de visites

Année	1 visite	2 visites	3 visites	4 visites	5 visites	6 visites
2022	4 987	360	72	8	0	1
2023	3 532	104	3	1	1	
2024	4 040	186	17	3		

Le tableau ci-dessous dénombre le nombre de visites avec les conclusions émises. Pour les salariés multipostes et/ou multi-employés, ce tableau comptabilise plusieurs visites.

	Embauche	Examen de pré-reprise	Reprise	Suivi de l'état de santé	Visites occasionnelles	Total
Apte	2 464		51	125	35	2 675
Apte + Annexe 4	30	1	3	5	4	43
Apte avec aménagement de poste	16		6	1	3	26
Apte avec restriction	58		8		10	76
Attestation de présence	2	30		4		36
Attestation de présence / pas de VR	1					1
Attestation de suivi	1 212		5	47	2	1 266
Attestation de suivi + annexe 4	3		3		3	9
Attestation Entretien Infirmier Santé Travail				19		19
Consultation pré-vaccinale faite					1	1
Entretien infirmier Pré reprise réalisé						
Etat de santé compatible avec le poste occupé	123		11	3	7	144
Etat de santé compatible avec le poste occupé avec aménagement	3		1		3	7
Etat de santé compatible avec le poste occupé avec restrictions	9		5		5	19
FP / Attestation entretien infirmier	1					1
Inapte			3			3
Inapte : L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi			2		1	3
Inapte avec capacités restantes			4		4	8
Inaptitude à prévoir					1	1
Orientation médecin	45					45
Préconisations	19		15	1	5	40
Pré-reprise recommandations		10	1			11
Recommandations dans le cadre de la pré-reprise		40				40
Hors nomenclature				1		1
Total 2024	3 986	81	118	206	84	4 475
Total 2023	3 505	24	121	71	72	3 793

	Fonction Publique Territoriale	Fonction Publique d'Etat	Fonction Publique Hospitalière	Total
Administrations				
Agents	8 160	2 283	3 914	14 357
Etablissements	134	55	28	217
1 agent	3	2	0	5
2 agents	8	3	0	11
3 à 5 agents	15	5	1	21
6 à 9 agents	21	8	0	29
10 à 49 agents	48	24	4	76
50 à 199 agents	35	11	18	64
200 agents et plus	4	2	5	11

Types d'examens effectués	FPT	FPE	FPH		Total
Embauche	582	154	201		937
EMAE examen médical d'aptitude	108	9	80		197
EMAE + visite de mi-carrière	0	0	0		0
Visite d'information et de prévention initiale	471	144	120		735
VIPE infirmier(e) + mi-carrière	3	1	1		5
VIPE Médecin + mi-carrière	0	0	0		0
Suivi de l'état de santé	580	234	363		1 177
Examen médical d'aptitude périodique	32	22	59		113
Visite de mi-carrière	1	2	11		14
Visite d'information et de prévention périodique	491	180	110		781
Visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude	56	30	183		269
Visite médicale de cessation d'exposition	0	0	0		0
Visite médicale de fin de carrière	0	0	0		0
Examens de pré-reprise	227	46	155		428
Visite de pré-reprise	22	2	9		33
Entretien infirmier pré-reprise	1	3	7		11
Pré-reprise médecin du travail	19	1	3		23
Pré-reprise médecin traitant	3	4	4		11
Pré-reprise médecin-conseil	1	0	2		3
Pré-reprise salarié	181	36	130		347
Reprise	201	53	307		561
Visite de Reprise	139	12	75		226
Reprise + visite de mi carrière	0	0	0		0
Reprise après accident du travail	15	12	37		64
Reprise après arrêt maladie	46	18	147		211
Reprise après maladie professionnelle	0	0	2		2
Reprise après maternité	1	11	46		58
Visites occasionnelles	600	150	227		977
Conseil privé à la demande du salarié	0	0	0		0
Consultation pré-vaccinale	0	0	0		0
Visite à la demande	5	0	0		5
Demande de l'employeur	143	47	54		244
Demande du médecin du travail	186	37	78		301
Demande du médecin du travail suite à orientation demandée par l'infirmier	30	16	3		49
Demande du salarié	236	50	91		377
Occasionnelle urgence	0	0	1		1
Autres visites	0	0	0		0
ESP Entretien Santé Prévention	0	0	0		0

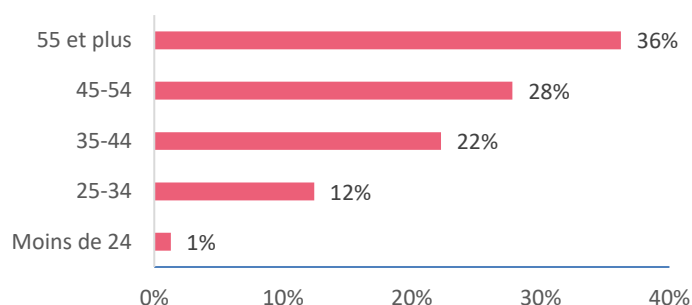
TOTAL	2 190	637	1 253		4 080
--------------	--------------	------------	--------------	--	--------------

Nbre d'examens					
Femmes	969	343	1 060		2 372
Hommes	1 221	294	193		1 708

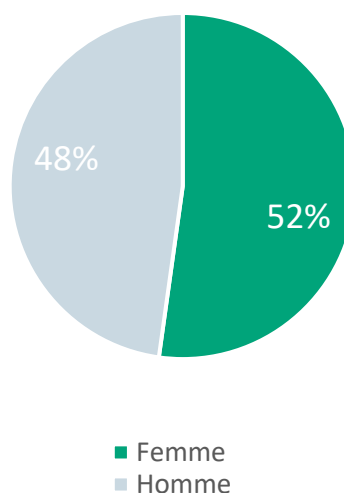
INAPTITUDES 2024

En 2024, 701 inaptitudes sur 125 961 salariés suivis

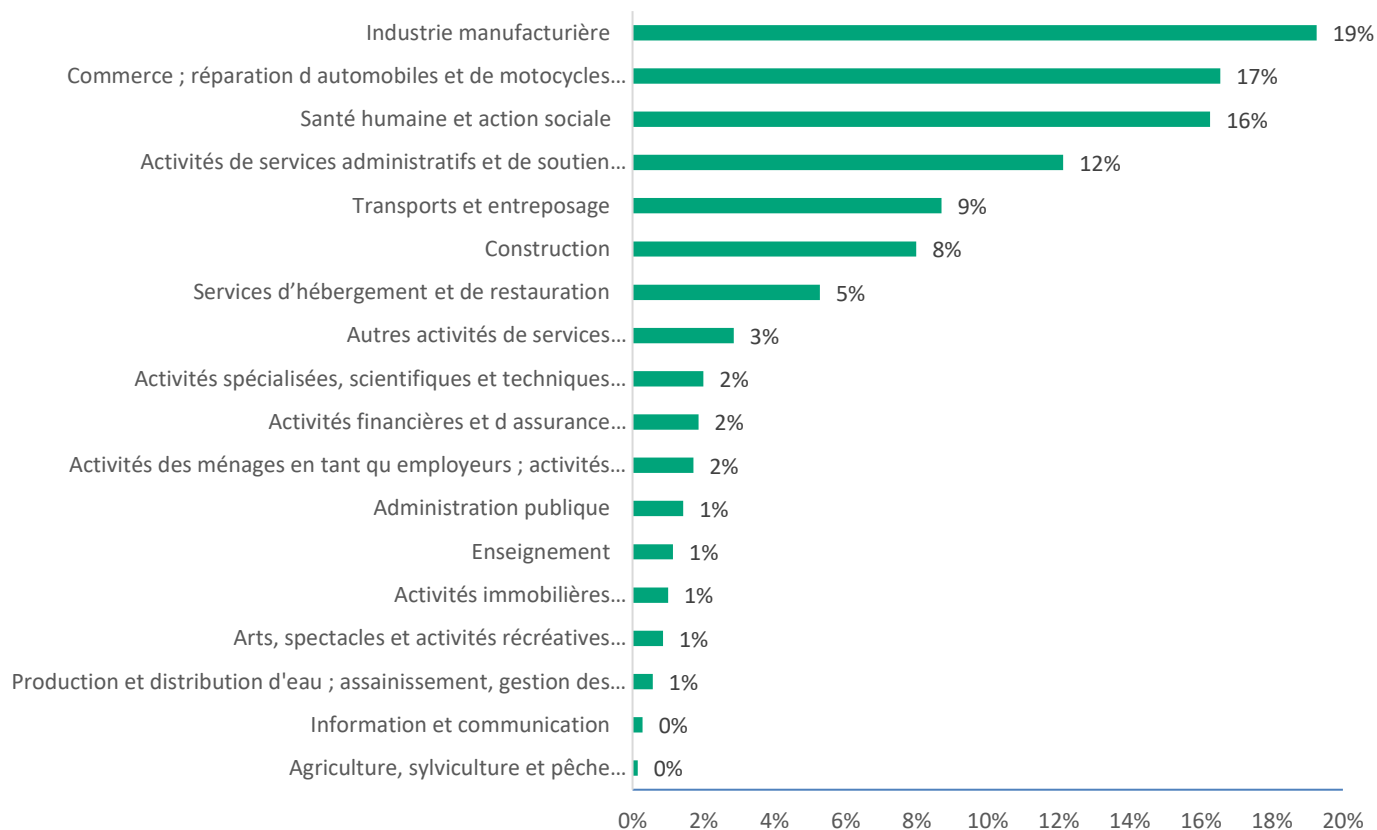
Répartition des salariés inaptes par âge



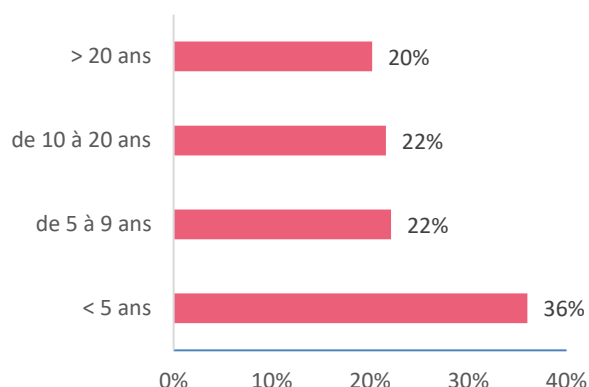
Répartition des salariés inaptes par sexe



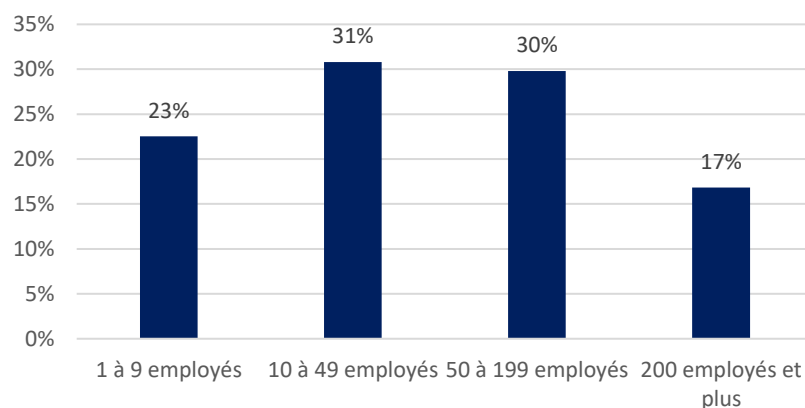
Répartition des inaptitudes par secteur d'activité



Répartition des salariés inaptes par ancienneté dans l'entreprise



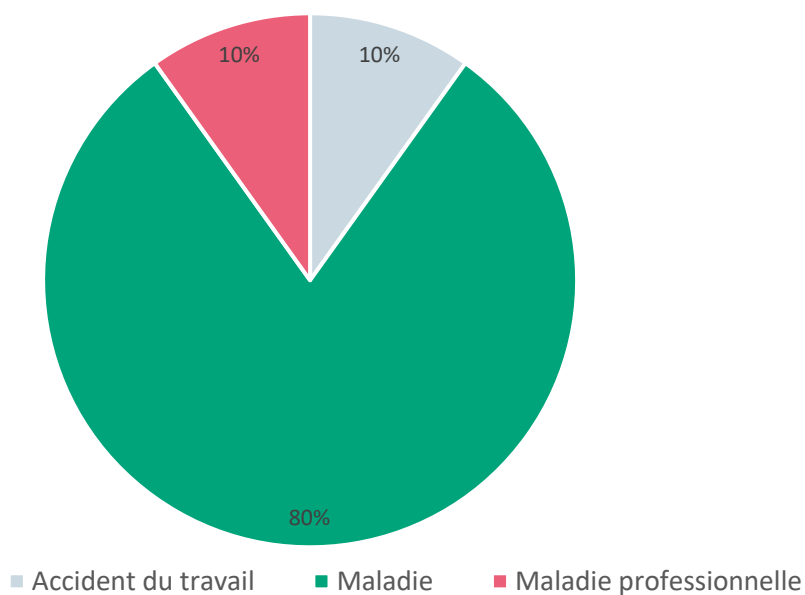
Répartition des salariés inaptes par taille d'établissement



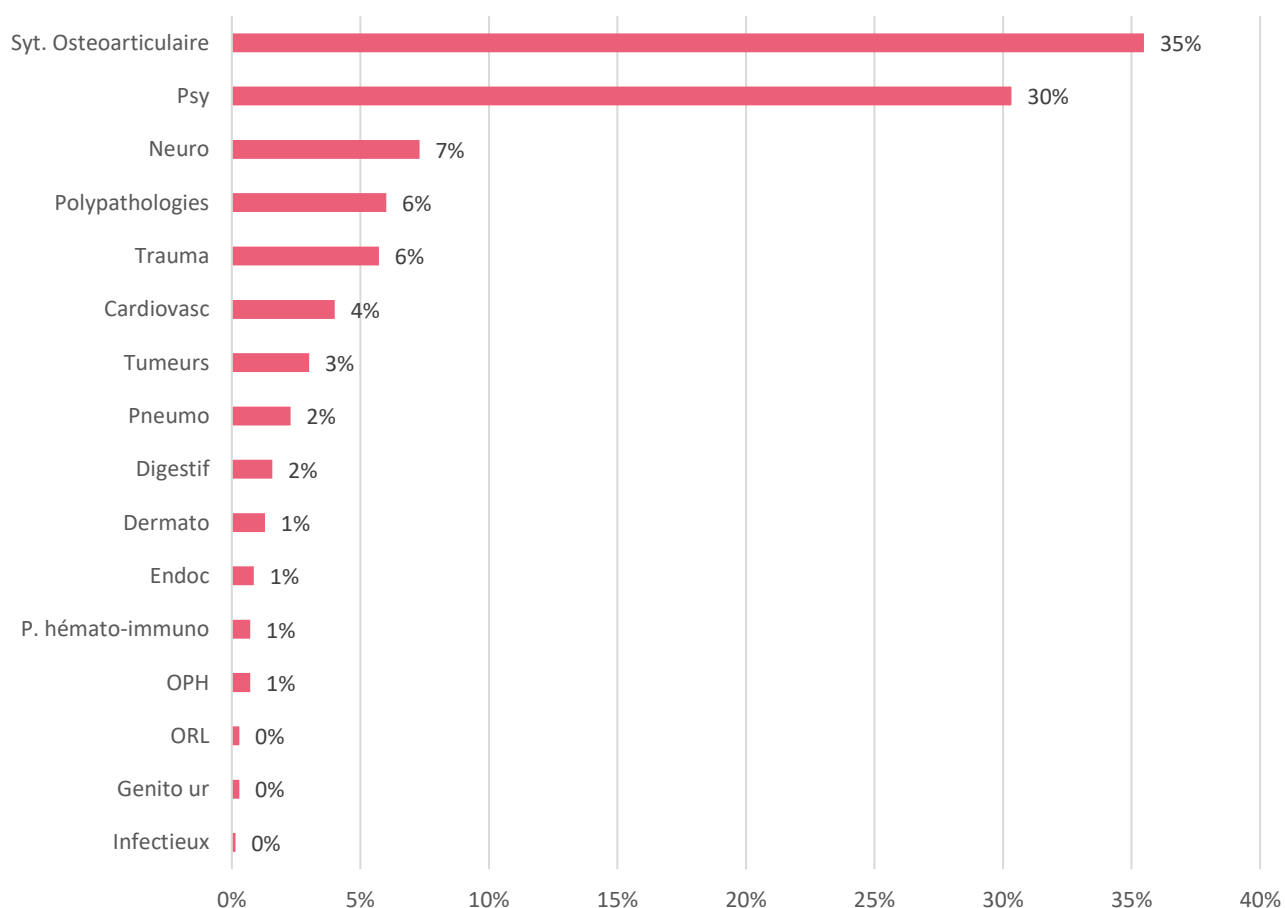
Répartition des inaptitudes par nature de visite



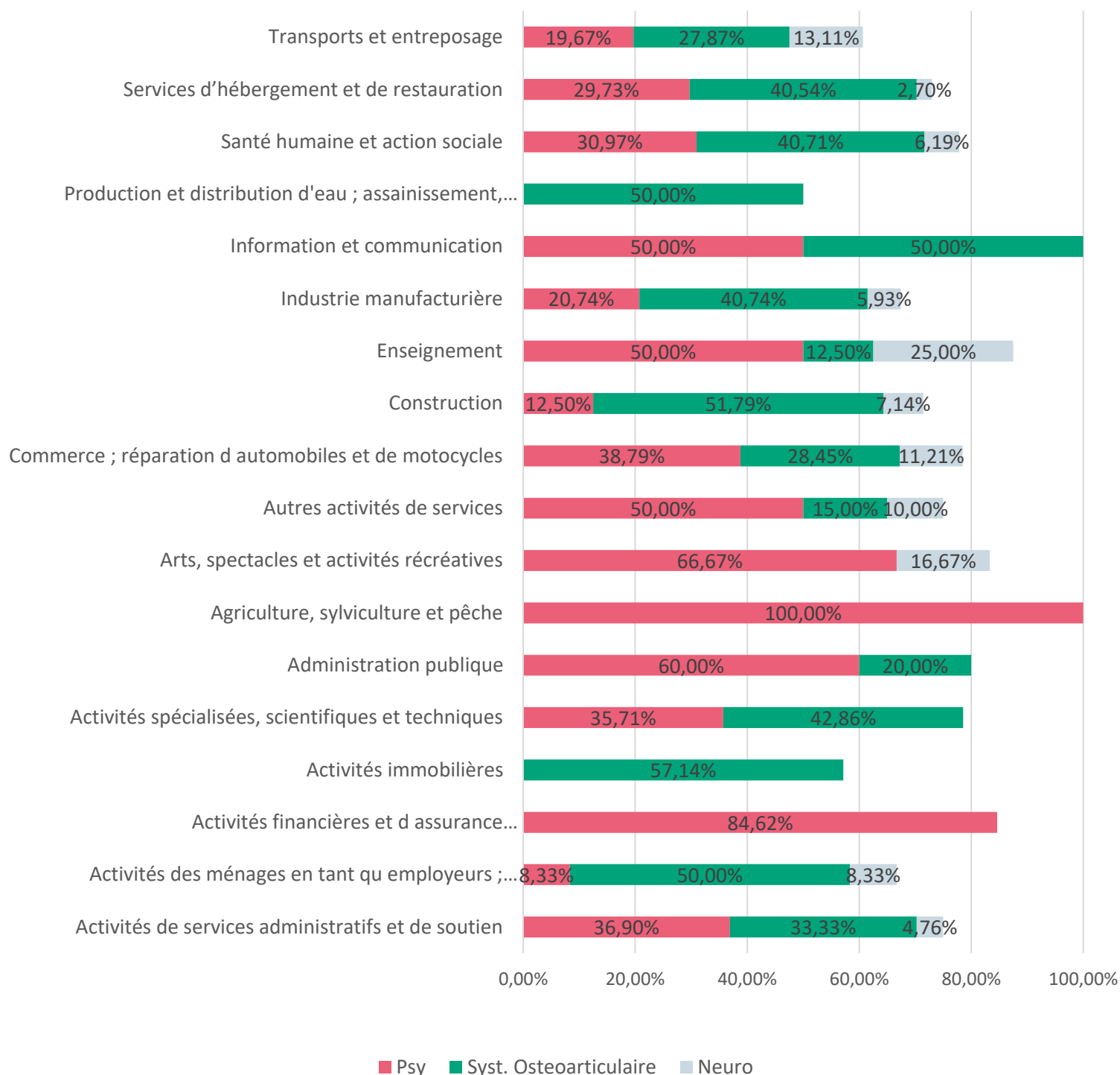
Répartition des salariés inaptes selon l'origine professionnelle des inaptitudes



Répartition des inaptitudes selon la pathologie



Répartition des 3 principales pathologies à l'origine des inaptitudes par secteur d'activité



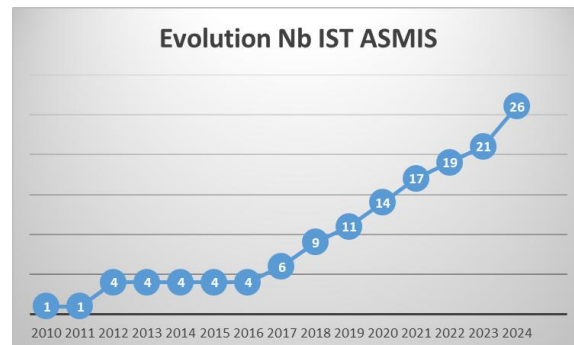
LA COLLABORATION MÉDECIN/INFIRMIER(ÈRE)

L'infirmier santé travail (IST) assure les missions qui lui sont dévolues par le Code de la santé publique ou déléguées par le médecin du travail.

Depuis la réforme de 2021, le médecin du travail peut confier dans le cadre de protocoles écrits, toutes les visites et examens relevant du suivi individuel des travailleurs à un infirmier en santé au travail, à l'exclusion de l'examen médical d'aptitude et de son renouvellement, ainsi que l'examen de fin de carrière.

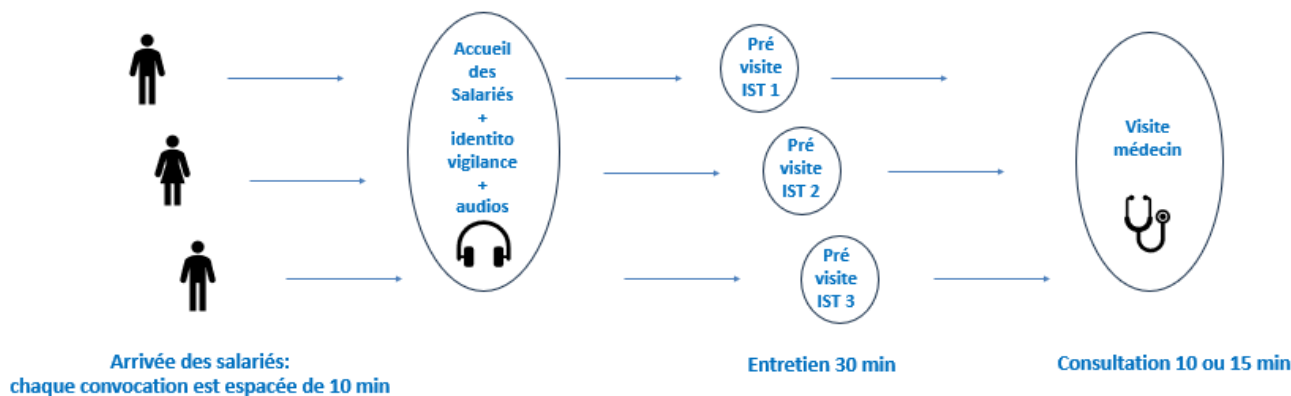
L'infirmier est formé à détecter les problèmes de manière précoce et peut orienter les salariés vers le médecin du travail lorsqu'il le juge nécessaire.

L'infirmier santé travail peut aussi être missionné par le médecin du travail pour de nombreuses actions sur le terrain : visites d'entreprises, études de poste, participation au CSSCT, ateliers de sensibilisations, prévention des risques en lien avec les expositions professionnelles, actions de santé publique...



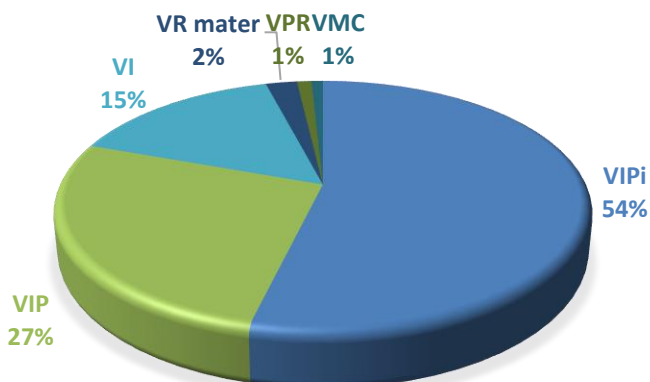
En 2024, l'ASMIS a mis en place des nouvelles modalités de coopération : les entretiens préalables à un examen médical d'aptitude. Il s'agit de confier aux IST la conduite d'un entretien visant à recueillir un ensemble de données permettant ensuite au médecin d'évaluer l'aptitude médicale à la suite d'une consultation plus courte en présentiel.

Le déroulement d'une vacation:



Les entretiens infirmiers de santé au travail

En 2024, les infirmiers ont réalisé 26 263 entretiens répartis comme suit :



La montée en compétence des infirmiers santé au travail



En 2024, 10 IST ont été formés afin de répondre aux exigences du décret publié en décembre 2022 relatif à la formation et la certification « Infirmier(e) de santé au travail ».

Ce décret fixe les domaines dans lesquels la formation spécifique en santé au travail doit permettre d'acquérir des compétences:

- la connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;
- la connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;
- l'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;
- le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- l'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les salariés désignés en entreprise pour les activités de prévention des risques professionnels et organismes compétents

L'ASMIS a pour objectif d'accompagner tous les infirmiers santé travail pour atteindre 100% d'IST certifiés en 2026.

Les infirmier(ère)s en santé au travail : un rôle clé dans la prévention

Dans le contexte actuel de pénurie médicale, les visites de suivi en santé au travail, réalisées par l'ASMIS, constituent souvent l'une des rares opportunités pour les travailleurs d'échanger sur leur santé avec un professionnel. Pour de nombreux salariés occupant des postes sans risque spécifique, l'infirmier santé travail est le seul professionnel de santé rencontré dans le cadre de ce suivi.

L'infirmier santé travail a un regard global sur le salarié, Il fait les liens entre l'état de santé de la personne, les conditions de travail et les expositions professionnelles. Il joue aussi un rôle essentiel dans la promotion de la santé, la prévention et le repérage précoce des pathologies.

Dans cette dynamique, une nouvelle fiche projet du Projet de service de l'ASMIS a été créée « Participation aux actions de santé publique »



Mars Bleu : Mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

4 avril : Collecte EFS à Woincourt

1 et 2 juin : Participation au "Relais pour la Vie " au parc de la Hotoie d'Amiens pour soutenir les actions de la ligue contre le cancer

Octobre Rose : Mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein

5 octobre : Participation au forum des partenaires, prestataires et associations de l'Espace Ressources Cancers à Amiens

13 octobre : Participation à la course solidaire pour la lutte contre le cancer du sein « Foulées roses » à Woincourt

18 octobre : Forum de sensibilisation au cancer du sein et de maintien en emploi des salariés touchées au siège social

14 novembre : Collecte EFS à Woincourt

Novembre, Mois sans tabac : plusieurs stands de sensibilisation ont été réalisés en entreprise sur les dangers du tabac et les outils d'accompagnement au sevrage

LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Examens réalisés par le service	2024	Homme	Femme
Audio	10 936	8 448	2 488
Visio	29 179	17 535	11 644
Spiro / EFR	386	361	25
Total	40 501	36 344	14 157

Examens externalisés	2024	Homme	Femme
Examens labo	377	295	82
Radiographie	50	49	1
ECG	2	2	0
Autres	175	35	140
Total	604	381	223

LES VACCINS



Nombre	2024	Homme	Femme
Vaccins	387	160	227

Le 1er avril 2024, le secteur de FRIVILLE-ESCARBOTIN /WOINCOURT a été intégré à l'ASMIS. Le déploiement des outils et de l'infrastructure informatique se déroule progressivement pour ce secteur de sorte qu'en 2024, le suivi des salariés a été réalisé sur deux outils métiers différents. Dans ces circonstances, les données 2024 liées aux adhérents et au suivi en santé au travail du secteur FRIVILLE-ESCARBOTIN /WOINCOURT seront exceptionnellement présentées sous forme d'annexe.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

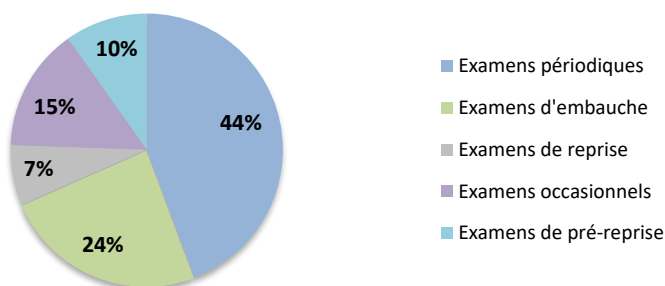
	Pas de salariés	de 1 salarié	de 2 salariés	de 3 à 5 salariés	de 6 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés	de 200 salariés et +	Total
Etablissements	46	154	100	201	125	192	36	7	861
Salariés		154	200	778	908	3 965	3 444	1 912	11 361

	SIS	SIA	SIR	Total
Nbre salariés	6 092	924	4 345	11 361
%	53,62%	8,13%	38,24%	

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

Examens du 1er avril au 31 décembre 2024

Type de visite		Nb d'examens
Embauche		1 369
	Examen médical d'aptitude à l'embauche	418
	VIP - Initiale Médecin du Travail	175
	VIP - Initiale Tous Professionnels de Santé	776
Examen de pré-reprise		557
	Préreprise salarié	553
	Préreprise médecin ss	1
	Préreprise médecin tt	3
Reprise		408
	Reprise AT	41
	Reprise maladie	324
	Reprise maternité	39
	Reprise congé parental	1
	Reprise MP	3
Suivi de l'état de santé		2 521
	Examen médical d'aptitude périodique	226
	VIP - Périodique Médecin du Travail	65
	VIP - Périodique Tous Professionnels de Santé	1 432
	Suivi Intermédiaire Tous Professionnels de Santé	785
	Suivi intermédiaire médecin	1
	demandée fin de carrière	9
	demandée mi-carrière	3
Visites occasionnelles		833
	demandée par employeur	111
	demandée par médecin du travail	210
	demandée par salarié	137
	Orientation Médecin du travail	375
Total général		5688



SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES

Examens du 1er avril au 31 décembre 2024 par sexe

Type de visite		Femmes	Hommes	Total
Embauche		544	825	1369
	Examen médical d'aptitude à l'embauche	77	341	418
	VIP - Initiale Médecin du Travail	71	104	175
	VIP - Initiale Tous Professionnels de Santé	396	380	776
Examen de pré-reprise		277	280	557
	Préreprise salarié	277	276	553
	Préreprise médecin ss	0	1	1
	Préreprise médecin tt	0	3	3
Reprise		209	199	408
	Reprise AT	18	23	41
	Reprise maladie	151	173	324
	Reprise maternité	39	0	39
	Reprise congé parental	1	0	1
	Reprise MP	0	3	3
Suivi de l'état de santé		1 041	1 480	2 521
	Examen médical d'aptitude périodique	30	196	226
	VIP - Périodique Médecin du Travail	23	42	65
	VIP - Périodique Tous Professionnels de Santé	825	607	1432
	Suivi Intermédiaire Tous Professionnels de Santé	159	626	785
	Suivi intermédiaire médecin	0	1	1
	demandée fin de carrière	2	7	9
	demandée mi-carrière	2	1	3
Visites occasionnelles		319	514	833
	demandée par employeur	43	68	111
	demandée par médecin du travail	77	133	210
	demandée par salarié	84	53	137
	Orientation Médecin du travail	115	260	375
Total général		2 390	3 298	5 688

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Examens du 1er avril au 31 décembre 2024

Type de visite		Nb d'examens
Embauche		320
	Examen médical d'aptitude à l'embauche	152
	VIP - Initiale Médecin du Travail	51
	VIP - Initiale Tous Professionnels de Santé	117
Examen de pré-reprise		10
	Préreprise salarié	10
Reprise		8
	Reprise AT	3
	Reprise maladie	4
	Reprise maternité	1
Suivi de l'état de santé		28
	Examen médical d'aptitude périodique	10
	VIP - Périodique Médecin du Travail	1
	VIP - Périodique Tous Professionnels de Santé	12
	Suivi Intermédiaire Tous Professionnels de Santé	5
Visites occasionnelles		23
	demandée par employeur	2
	demandée par médecin du travail	7
	demandée par salarié	4
	Orientation Médecin du travail	10
	Total général	389

REPARTITION DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs au 31 décembre	2024
Entreprises privées	
Salariés soumis à surveillance individuelle simple (SIS)	6 071
Salariés soumis à une surveillance individuelle adaptée (SIA)	922
Salariés soumis à surveillance individuelle renforcée (SIR)	4 341
Travailleurs temporaires pris en charge au cours de l'année	366
Total entreprises privées	11 700
Fonctions publiques	
Agents, employés et ouvriers	23
Surveillances spéciales	4
Total établissements publics	27
TOTAL	11 727



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN EN EMPLOI

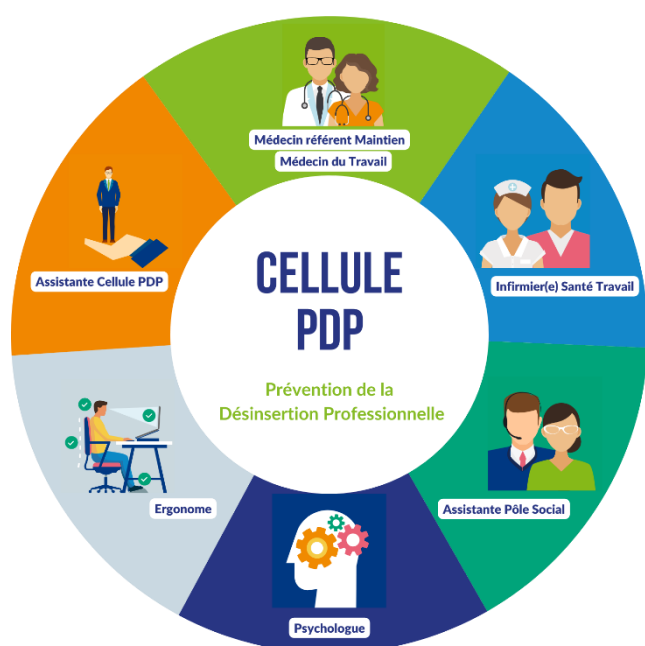
LA CELLULE PDP

PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un dispositif global permettant une prise en charge des salariés rencontrant des difficultés de maintien dans l'emploi. Dans ce cadre, les salariés atteints d'un problème de santé ou d'un handicap, qui font face à des difficultés professionnelles, peuvent mobiliser différents dispositifs de formation du maintien dans l'emploi.

En complément de l'équipe santé travail, l'équipe pluridisciplinaire de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle accompagne les salariés présentant des risques de désinsertion professionnelle ou présentant des problématiques qui impactent leur maintien en emploi.

Composition



Partenaires



Missions

- Identifier les situations individuelles
- Proposer des actions de sensibilisation
- Proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, les mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation de poste
- Participer à l'accompagnement du travailleur éligible au bénéfice des actions de prévention de la désinsertion professionnelle
- Assurer une collaboration avec les professionnels de santé chargés des soins et d'autres organismes luttant contre la désinsertion professionnelle (Assurance maladie, Cap emploi..)

Dispositifs

Dans le cadre de ses missions la cellule PDP peut accompagner le salarié dans la mise en mobilisation de dispositifs de maintien en emploi*

- Le bilan de compétences
- CRPE (convention de rééducation professionnelle en entreprise)
- L'essai encadré
- Le projet de transition professionnelle
- Inclu'Pro formation

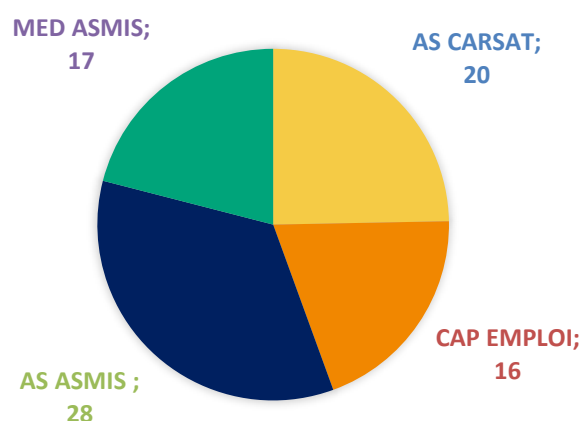
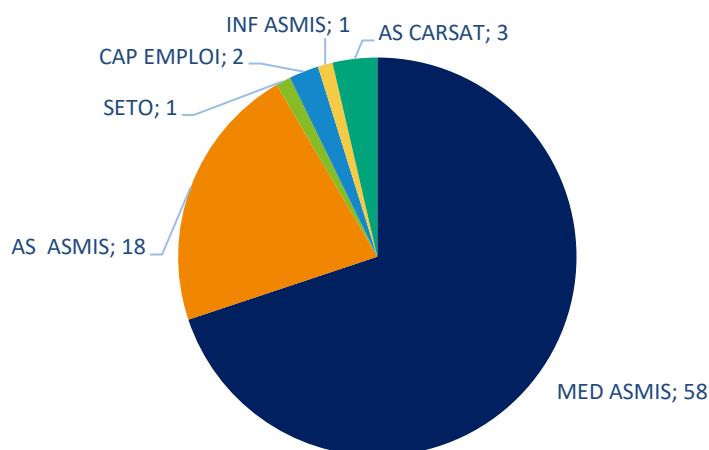


FOCUS SUR LA CELLULE PDP SITUATIONS INDIVIDUELLES

10 Réunions de la cellule

84 Situations traitées

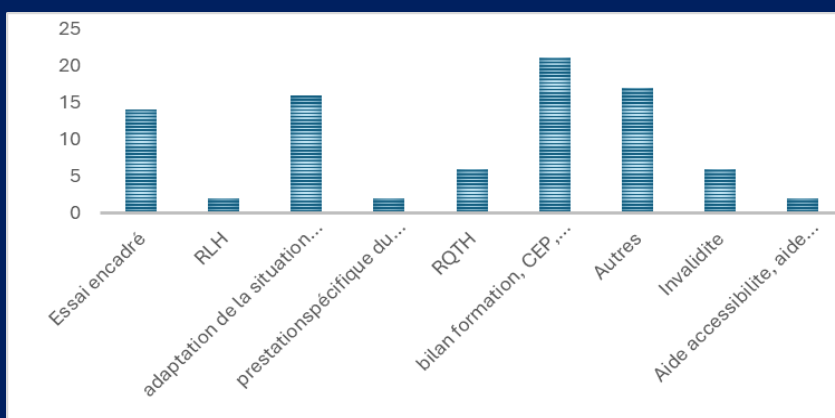
Adressage



Référents

Bilan 2024

- 14 essais encadrés
- 2 RLH
- 16 adaptations de la situation de travail
- 2 prestations spéciales du handicap
- 6 RQTH
- 21 bilans formation, CEP
- 15 autres
- 6 pensions invalidité
- 2 aides à l'accessibilité, aide humaine



Limites

- Orientation quasi uniquement par le pôle social ASMIS et les Médecins du travail
- Un passage donc pas d'information sur le devenir
- Pas d'évaluation

Points forts

- Partage d'information sur une situation
- Réflexion enrichissante à plusieurs
- Facilitation du transfert d'information

Contact : cellulepdp@asmis.net



LE MAINTIEN EN EMPLOI

Contexte

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la MDPH et l'ASMIS, l'ASMIS transmet à la MDPH des dossiers de salariés en vue d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une autre demande relevant des compétences de la CDAPH.

L'essentiel des dossiers concernent des premières demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Quelques dossiers ont des demandes complémentaires : cartes (de mobilité ..), PCH (prestation compensatrice du handicap notamment pour le financement de prothèses auditives), ressources via des demandes d'Allocation Adultes Handicapées (principalement pour des salariés reconnus inapte et pour lesquels le reclassement professionnel est compromis du fait de leur état de santé et/ou de leur niveau de formation).

En 2024, 206 dossiers ont été transmis par les médecins de l'ASMIS et le pôle social de l'ASMIS.

Ils concernaient 94 hommes et 112 femmes.

Le rapport hommes/femmes est 0,84.

Répartition par tranches d'âge

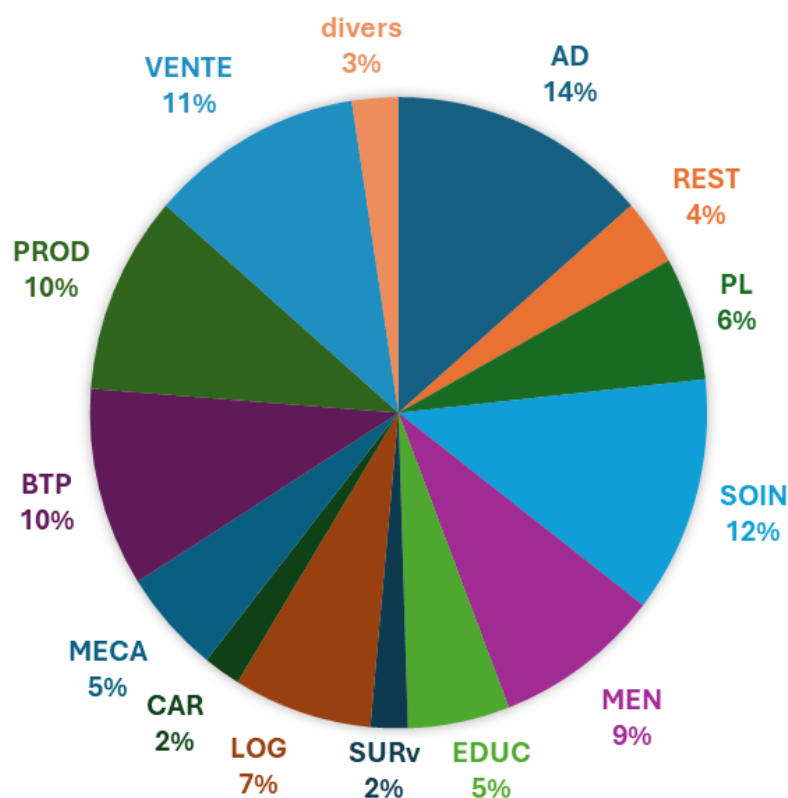
	Tranches d'âge						
	<20	20-29	30-39	40-49	50-59	>60	Total
Total	2	14	28	55	96	11	206

L'âge des demandeurs augmente de façon importante à partir de la quarantaine.

La moyenne d'âge des salariés concernés est : **47,5 ans**.

La médiane est de **50 ans**.

Répartition par secteurs d'activité



AD : adm/téléacteur
REST : restauration
PL : chauffeur PL-VL
SOIN : soins-brancardage
MEN : entretien /ménage
EDUC : formateur/éducateur
SURV : gardien-surveillant
LOG : logistique/préparateur
CAR : magasinier-cariste
MECA : maintenance-mécanique
BTP : BTP
PROD : production
VENTE : vente/ELS
Divers

LE MAINTIEN EN EMPLOI

Reconnaissance et orientation

La plupart des demandes de RQTH ont reçu un avis favorable.

Si un avis défavorable à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est émis par la CDAPH. Celui-ci est le plus souvent justifié soit du fait d'une demande trop précoce par rapport à l'évènement initial, soit parce que les personnes présentaient une pathologie sans pour autant que celle-ci n'entraîne, au moment de la demande, une altération de fonction les empêchant de trouver ou conserver un emploi.

La convention ASMIS / MDPH favorise une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers. Elle permet pour les salariés en emploi de pouvoir mobiliser les dispositifs spécifiques au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et pour les salariés reconnus inapte d'être prise en charge par les organismes de placement spécialisé tout en prenant en compte cette spécificité et les éventuelles restrictions / nécessités d'aménagement de poste liées.

Pathologies génératrices de handicap

CIM 10		
B00-B99	infectieux	0
C00-D89	Tumeurs- Maladies du sang et du système immunitaire	7
E00-E90	Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	8
F00-F99	Troubles mentaux et du comportement	17
G00G99	Maladies du système nerveux	9
H00-H59	Maladie de l'œil et de ses annexes	1
H60-H95	Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	5
I00-I99	Maladie de l'appareil circulatoire	12
J00-L99	Autres maladies viscérales ou cutanées	9
M00-M99	Maladies du système ostéo articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	132
N00-N99	Maladies du système génito-urinaire	1
R00-Z99	Symptômes non classés ailleurs, lésions traumatiques	8

Analyse

La loi du 11 février 2005 donne la définition suivante du handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Aussi, le fait que plus de la moitié des situations ont bénéficié d'un accompagnement par le pôle social ASMIS constitue une véritable plus-value pour leur prise en charge.

En effet, cet accompagnement permet d'avoir des dossiers disposant de données médicales (Cerfa et comptes rendus spécialisés) et d'une évaluation sociale ce qui est un atout précieux pour l'évaluation de l'équipe technique de la MDPH puisque l'étude des droits des usagers relève d'une évaluation médico sociale.

On constate que les pathologies osteoarticulaires sont de loin la première cause génératrice de handicap dans la population suivie par l'ASMIS (63,16 %). Ce résultat est en concordance avec les chiffres nationaux puisque 59 % des personnes maintenues dans l'emploi suivies par l'AGEFIPH présentent un handicap moteur (Tableau de bord national 1er semestre 2024 – AGEFIPH – BOE maintenus en emploi avec CAP EMPLOI).



SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL (SETO)

PÔLE EXPERTS(ES) EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

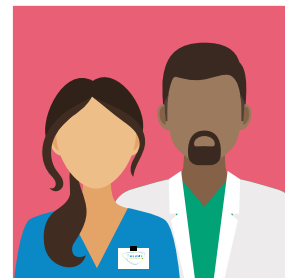
Missions

Les experts(es) en prévention sont intégrés à l'équipe santé travail avec les médecins du travail, les infirmiers de santé au travail et les assistants médicaux.

Ils (elles) sont territorialisés pour répondre aux besoins de proximité des adhérents et de l'équipe santé-travail.

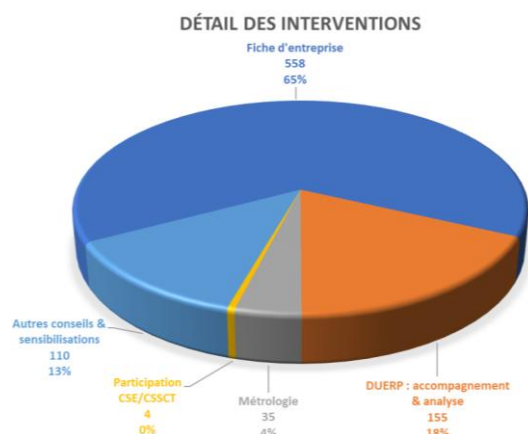
Leurs actions en matière d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels sont :

- Fiche d'entreprise (création et mise à jour)
- Document unique d'évaluation des risques professionnels (accompagnement à l'élaboration et analyse)
- Métrologie (ex: mesurage de l'ambiance sonore)
- Participation aux réunions de CSE/CSSCT
- Conseil, information et sensibilisation

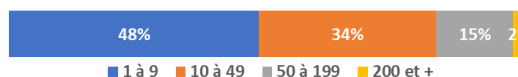


Ces missions sont en cours d'évolution afin répondre aux attentes/besoins des adhérents et des équipes sante-travail, en lien avec les récentes évolutions (référentiel SPEC 2217, offre socle) et la création du métier d'ATST.

Actions de prévention des risques professionnels



REPARTITION DES INTERVENTIONS SELON L'EFFECTIF DE L'ETABLISSEMENT



Une attention toute particulière est portée aux TPE-PME : 83% des interventions réalisées par le pôle en 2024 concernent des établissements de moins de 50 salariés.

Le DUERP doit être transmis par l'employeur, à chaque mise à jour, au SPSTi auquel il adhère. Depuis 2024, les experts en prévention analysent donc chaque DUERP reçu et apportent ainsi des préconisations aux adhérents.

558 fiches d'entreprises ont été élaborées ou mises à jour en 2024 par le pôle.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la fiche d'entreprise permet de développer un partenariat entre l'équipe santé-travail et l'adhérent c'est-à-dire :

- pour l'employeur, avoir la vision d'un tiers spécialiste sur ses risques professionnels et disposer d'une base pour établir ou compléter son document unique,
- pour l'équipe santé-travail, connaître l'entreprise (activités, configuration, risques, mesures de prévention...),
- pour l'expert en prévention, exercer sa mission d'information et de conseil : informer sur la déclaration des risques dans le portail adhérent, aider au document unique, transmettre des documents de prévention, présenter l'outil d'e-learning de l'AFOMETRA...

155 accompagnements à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels ou analyses, **35 études de métrologie** (mesurage de l'ambiance sonore ou de l'ambiance lumineuse) et **4 participations aux réunions des instances représentatives des salariés** ont été réalisées.

Par ailleurs, le pôle a notamment co-animé des stands "addiction" dans le cadre de ses missions de conseil et de prévention. Toutes ces interventions font partie de la mission "prévention des risques professionnels" de l'offre socle des services de prévention et de santé au travail interentreprises (décret n° 2022-653 du 25 avril 2022).

Partenariats et projets

Le pôle a participé en 2024 :

- Aux actions de 5 groupes du projet de service de l'ASMIS
- Aux Cotech "améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied" et "renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels" dans le cadre du PRST4,

Ils(elles) participent également à l'animation des conférences en ligne, et animent un stand d'information lors des matinées portes ouvertes sur la mise à jour des DUERP.

PÔLE ATST

ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

En 2024, le métier d'Assistant Technique de Santé au Travail (ATST) a été mis en place au sein de l'ASMIS.

4 postes d'ATST ont été créés afin de renforcer l'équipe des préventeurs pour répondre aux évolutions récentes (référentiel SPEC 2217, offre socle), notamment concernant la mise à jour de chaque fiche d'entreprise au moins tous les 4 ans.

Les ATST sont réparti(e)s sur l'ensemble du département et interviennent auprès :

- des adhérents comptant 20 salariés ou moins
- des nouveaux adhérents de leur secteur géographique.



Les recrutements ont été organisés en interne pour permettre aux collaborateurs(rices) volontaires de bénéficier d'une évolution professionnelle. Pour cela les ATST ont pu bénéficier dès leur prise de poste d'un programme de formation pratique et théorique, et d'un accompagnement sur le terrain. La formation certifiante dispensée par l'AFOMETRA prévoit :

- 175 h de formation en présentiel
- 7 heures par semaine consacrée aux modules de formation en ligne (e-learning) en moyenne
- rédaction d'un mémoire et soutenance

Pendant leur montée en compétence, les ATST ont réalisé les fiches d'entreprise dans des établissements sélectionnées par secteur d'activité :

- Sur tous les secteurs géographiques : commerces de détail, activités des services financiers et juridiques
- Sur Amiens Métropole et le secteur Sud : supérettes et instituts de beauté
- Sur le Secteur Est : boulangeries-pâtisseries
- Sur le Secteur Ouest : restauration traditionnelle

La création de 2 nouveaux postes est prévu pour l'année 2025

Missions

Les principales actions des ATST sont :

- Présenter à l'adhérent l'ASMIS et son offre de services,
- Réaliser les fiches d'entreprise (FE) et assurer leur mise à jour,
- Fournir un premier niveau de conseil et transmettre des documents d'information ou de prévention.

Actions de prévention des risques professionnels

En 2024, 126 fiches d'entreprise ont été réalisées par le pôle ATST.

Partenariats et projets

Le pôle a participé en 2024 :

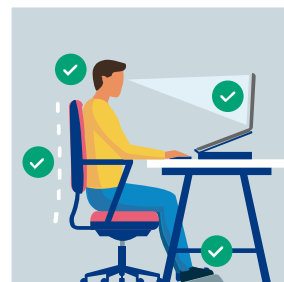
- A la rédaction des procédures dans le cadre de la démarche qualité de l'ASMIS et au développement des outils indispensables au métier d'ATST
- Aux actions de valorisation de ce nouveau métier

Ils(elles) participent également à l'animation des conférences en ligne, et animent un stand d'information lors des matinées portes ouvertes, sur la mise à jour des DUERP.

Missions

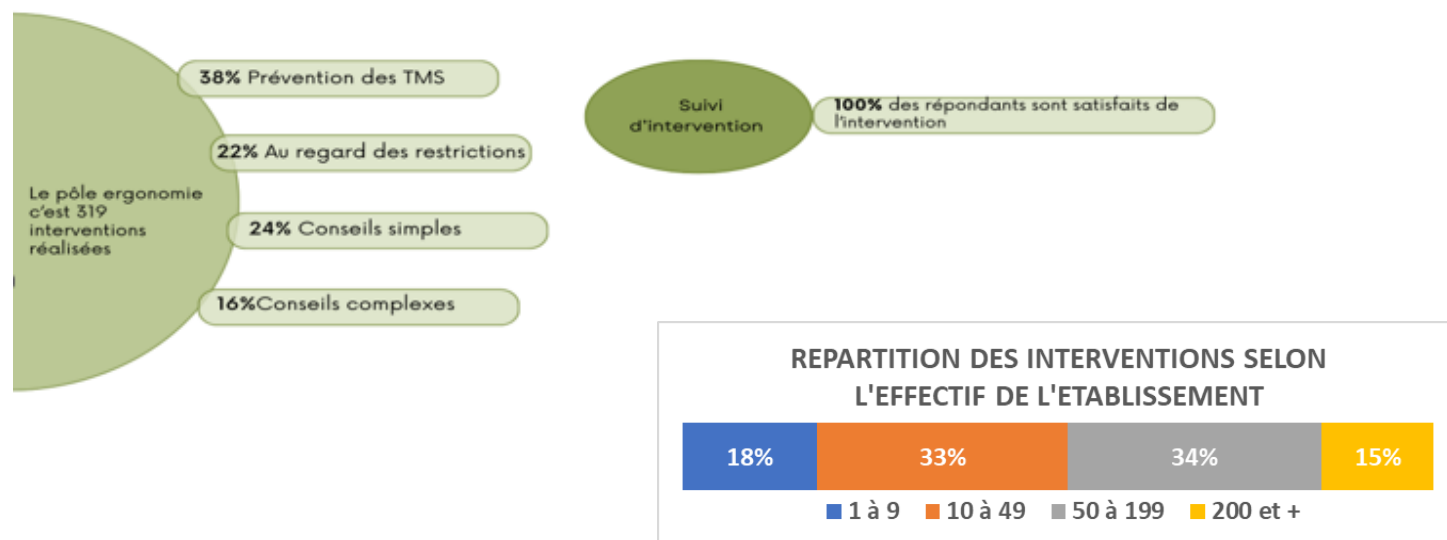
Les missions du pôle ergonomie en matière d'identification et d'évaluation et de prévention des risques professionnels sont :

- L'information et la sensibilisation à la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- L'accompagnement des adhérents dans leur démarche de prévention des risques professionnels lors de projets tel que la conception de postes ou de réaménagement des locaux, de process...
- L'identification, avec les acteurs de l'entreprise, des pistes d'amélioration des conditions de travail



Le pôle veille également à s'informer et rechercher les innovations techniques et organisationnelles en termes de prévention des risques, mais aussi s'informer sur les équipements de travail adaptés aux situations de travail

Actions de prévention des risques professionnels



Zoom sur le travail sur écran

Les ergonomes ont poursuivi leur transfert de compétences en prévention primaire des TMS liés au travail sur écran

Finalisation de la méthodologie et des outils avec intégration de l'Escape game

En 2025, déploiement avec le transfert de la méthodologie et des outils :
- aux adhérents
- aux experts en prévention de l'ASMIS

Ces éléments tiennent compte de l'intégration de l'ergonome (0.5 ETP) du secteur Friville-Escarbotin/Woincourt au 1er avril

Partenariats et projets

Le pôle a participé en 2024 :

- Aux actions de 3 groupes de travail du projet de service de l'ASMIS ("Prévention de la désinsertion professionnelle", "Prévenir les TMS" et "[Suivre les entreprises de travail temporaire et leurs salariés](#)"),
- Aux COTECH "anticiper les crises" et "prévention des TMS" dans le cadre du PRST4
- A différentes actions de sensibilisation et de prévention :
 - Rencontre des métiers de la FFB 80 (information et démonstrations d'exosquelettes)
 - Journée d'étude co-organisée par l'UPJV, la SELF, Ergopicard, OSMOSE et l'ARACT, sur le "développement des technologies du virtuel, de la robotique et de l'IA : quels opportunités, impacts et perspectives ?"
 - Reportage TV sur WEO dans le cadre du PRST autour des missions des SPSTi des Hauts de France ([voir la vidéo](#))
 - Colloque ASMIS CARSAT DREETS sur le thème "prévenir l'usure professionnelle"
- à la poursuite de son travail en partenariat avec l'ARACT, la CARSAT, l'OPPBTP

Missions

Les missions du pôle psychologie en matière d'identification et d'évaluation et de prévention des risques professionnels sont :

- la **prévention primaire** vise l'organisation du travail (aspects relationnels et organisationnels) et cherche à repérer les facteurs de risque dans le fonctionnement interne, l'objectif étant d'éliminer ou de réduire ces facteurs de risque,
- la **prévention secondaire** est centrée sur le salarié et cherche à lui donner les moyens de lutter contre le stress ou autres risques dans une logique de renforcement,
- la **prévention tertiaire** s'inscrit dans une logique de réparation et vient en aide aux salariés déjà en souffrance.



Notre approche propose de combiner accompagnement des salariés et actions en milieu de travail en coopérant avec les différents acteurs de l'équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail.

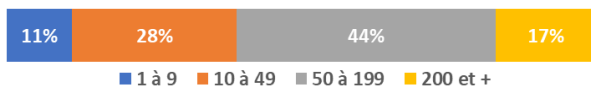
Actions de prévention des risques professionnels

Les interventions du pôle psychologie à destination des chefs d'entreprises et de leurs salariés visent principalement à prévenir et lutter contre les risques psychosociaux.

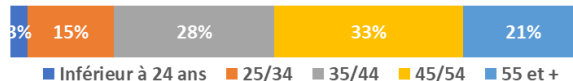
Nos services se déclinent à travers 3 axes :

- conseils et accompagnement des entreprises dans une démarche de prévention collective (réalisation de diagnostics RPS, recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail, construction et évaluation de plan d'actions, appui à l'intégration de l'évaluation RPS dans le DUERP...),
- accompagnement individuel des salariés en difficulté ou en situation vécue de souffrance au travail afin de restaurer santé, bien-être en entreprise pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en emploi,
- guidance des entreprises en cas de survenue d'un événement grave (accident de travail, décès dans l'entreprise, agression sur le lieu de travail, braquage...) pour repérer les salariés en état de choc, les accompagner individuellement pour éviter le développement d'un état de stress post-traumatique et leur permettre de dépasser l'évènement.

REPARTITION DES INTERVENTIONS SELON L'EFFECTIF DE L'ETABLISSEMENT



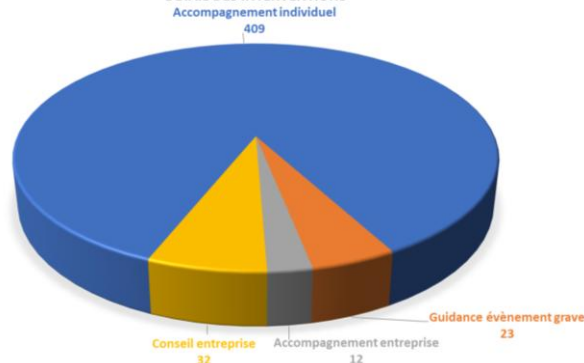
REPARTITION DES SALARIES RECUS SELON LA TRANCHE D'AGE



CHIFFRES CLÉS

- ✓ Plus de **9200** salariés bénéficiaires de nos interventions en prévention collective
- ✓ **409** salariés accompagnés en individuel pour un total de **586** entretiens
- ✓ **66 %** de salariés maintenus dans leur emploi à l'issue d'un accompagnement
- ✓ **23** guidances effectuées en 2024
- ✓ **19** entretiens de débriefing

DÉTAIL DES INTERVENTIONS



Partenariats et projets

Le pôle a participé en 2024 :

- Aux actions du groupe de travail "Prévenir les RPS" du projet de service de l'ASMIS, dans le cadre duquel il participera à la mise en place, en 2025, d'une action de prévention individuelle des RPS à destination des dirigeants, en partenariat avec l'observatoire AMAROK.
- Aux actions du groupe de travail PDP du projet de service de l'ASMIS ainsi qu'à la cellule PDP
- Au Cotech "RPS" dans le cadre du PRST4

Le pôle a participé également à l'animation de 4 conférences en ligne et à la matinée portes ouvertes de l'ASMIS.

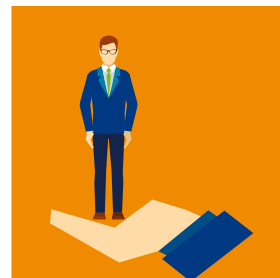
Pour continuer à sensibiliser les adhérents à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en entreprise, le pôle poursuivra l'animation d'un atelier de prévention et pourra répondre à une demande d'accompagnement personnalisée en fonction des besoins des adhérents sur cette thématique.

Missions

Les missions du pôle social sont :

- L'accompagnement des salariés et des employeurs dans le cadre du maintien dans l'emploi (inaptitude, prévention de la désinsertion socioprofessionnelle...)
- L'accueil, l'information, et l'orientation des salariés et des employeurs (individuel et collectif)
- Le travailler en partenariat avec les acteurs du maintien

Dans l'accompagnement du service social du travail, on peut ainsi définir la prévention primaire (amélioration de la situation de travail par une intervention individuelle ou collective auprès des salariés ou des employeurs), une prévention secondaire (aide au maintien en milieu de travail) et une prévention tertiaire (accompagnement des inaptitudes)



Actions de prévention des risques professionnels

Trois types d'accompagnements sont possibles :

- Information : en fonction des problématiques rencontrées une information est délivrée aux salariés et aux employeurs. Cela engendre au moins un entretien physique et/ou un entretien téléphonique,
- Evaluation/Intervention : la situation du salarié est évaluée afin d'identifier la problématique et est résolue par une intervention auprès des partenaires ou auprès de l'employeur,
- Dossier social : problématique de maintien en emploi nécessitant un accompagnement sur du long terme et/ou un travail en pluridisciplinarité.

Les problématiques rencontrées durant l'accompagnement social concernent l'inaptitude ainsi que des problématiques socio professionnelles telles que, la reconversion professionnelle, le bilan de compétences, la RQTH, le Temps Partiel Thérapeutique, l'invalidité, l'essai encadré, la prévoyance, la gestion de la fin de carrière...

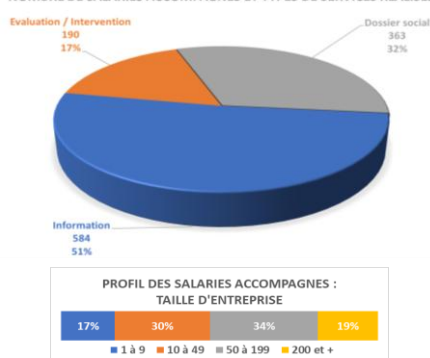
En 2024, le pôle social a réalisé **1 137 accompagnements auprès des employeurs** et des salariés. **1 007** relevaient à l'origine d'une problématique socio professionnelle, **130** d'une inaptitude déjà prononcée par le médecin du travail.

Un accompagnement social a été nécessaire pour la réalisation de 9 actions de remobilisation pendant l'arrêt de travail dont l'évaluation sociale est un pré requis. Grâce à celui-ci, 1 formation, 6 bilans de compétences et 2 essais encadrés ont pu être réalisés.

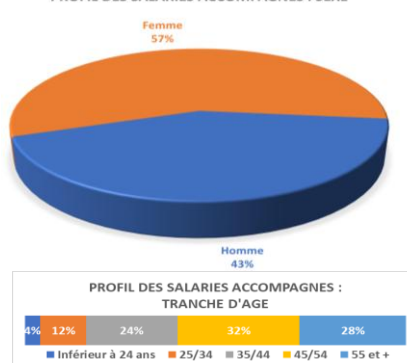
119 dossiers MDPH ont été constitués donnant lieu systématiquement à l'écrit d'une fiche de conclusion sociale.

Porté par la réforme du 2 août 2021, le pôle social continue de s'investir dans la prévention de la désinsertion professionnelle.

NOMBRE DE SALARIÉS ACCOMPAGNÉS ET TYPES DE SERVICES RÉALISÉS



PROFIL DES SALARIÉS ACCOMPAGNÉS : SEXE



Partenariats et projets

Le pôle social participe au développement de la **cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)** conformément à la loi du 2 août 2021 ; il a également co-animé 1 atelier prévention.

Il poursuit aussi son partenariat avec **Cap Emploi** à travers des orientations régulières : 25 orientations ont pu être effectuées vers Cap emploi axe maintien et 41 vers Cap emploi axe insertion.

Le pôle social a pu participer à une réunion d'échanges partenariale avec les professionnels de soin de l'ASMIS et Cap emploi et co-animer un atelier de prévention de la désinsertion professionnelle

En 2024, le service social a pu accueillir un stagiaire de l'APRADIS afin de mieux faire connaître ses missions.

Missions

Le pôle toxicologie de l'ASMIS est spécialisé dans le risque chimique en milieu professionnel. Son objectif est l'amélioration de la maîtrise du risque chimique au sein des entreprises adhérentes.

Le cœur du métier du pôle est :

- l'identification des dangers chez les adhérents,
- le conseil sur les mesures de prévention adéquates,
- la sensibilisation et l'accompagnement des adhérents sur le risque chimique et ses obligations légales.

Les services rendus aux adhérents sont menés en relation étroite avec les membres de leur équipe santé-travail (médecin du travail, infirmier, expert en prévention des risques professionnels).

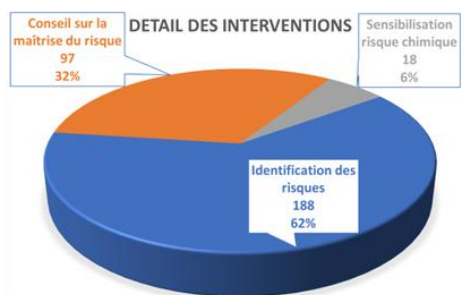
En parallèle de cette activité, le pôle mène des actions internes de conseils et de veilles, il intervient également auprès des différents métiers au sein de l'ASMIS afin de renforcer les connaissances sur le risque chimique et sa prévention.



Actions de prévention des risques professionnels

En 2024, le pôle toxicologie c'est :

- 303 interventions (+11% par rapport à 2023)
- 213 établissements différents concernés (+37% par rapport à 2023)
- 6700 Fiches de Données de Sécurité analysées (+15% de FDS saisies par rapport à 2023)

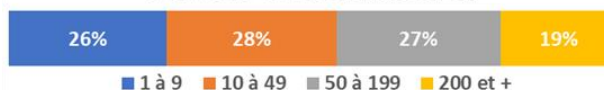


En 2024, les secteurs les plus représentés sont :

- L'industrie manufacturière (**44% des interventions**)
- Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (**14%**)
- La construction (**9%**)
- La santé, humain et action sociale (**7%**)
- Les activités de services administratifs et de soutien (**7%**)

Plus de la moitié des adhérents conseillés par le pôle sont des entreprises de 1 à 49 salariés :

REPARTITION DES INTERVENTIONS SELON L'EFFECTIF DE L'ETABLISSEMENT



En 2024, le pôle toxicologie c'est également :

Actions individuelles (pour un adhérent)

- 18 explications de rapports d'expertise sur le risque chimique
- 11 études complètes (de l'analyse théorique à l'analyse terrain pour des axes d'amélioration personnalisés)
- 2 accompagnements à l'évaluation du risque chimique

Actions collectives

- Animation de 4 conférences en ligne sur l'évaluation du risque chimique
- Création d'1 notice explicative à propos du décret du 4 avril 2024 sur la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents CMR et d'1 proposition de trame de liste à compléter. De plus, le pôle a conseillé les adhérents qui l'ont sollicité sur le sujet
- Participation pour les sujets risque chimique à la veille de l'ASMIS diffusée en externe (newsletter) et en interne
- Mise en place d'un atelier risque chimique (4 jeux pour aborder la prévention du risque chimique lors de journées prévention). Cet atelier sera proposé aux adhérents en 2025

Elaboration du support de sensibilisation auprès des saisonniers sur le risque chimique

Partenariats et projets

Le pôle a participé en 2024 :

- Aux actions du groupe de travail "Renforcer la prévention des risques CMR" du projet de service de l'ASMIS
- Au Cotech "amiante" dans le cadre du PRST4
- A l'animation de stands lors des SafetyDays d'Interfor SIA et de la matinée portes ouvertes de l'ASMIS
- A la rencontre avec les étudiants en licence science pour la santé à l'UPJV

Le pôle toxicologie participe également à la formation de médecins, infirmiers, experts en prévention des risques professionnels à l'utilisation du logiciel Toxlist, et à la formation des Assistants Techniques en Santé au Travail au risque chimique.

Missions

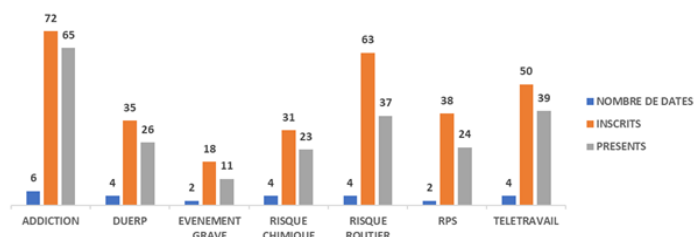
Le pôle formation joue un rôle en prévention primaire au travers de ces différentes actions :

- Animation de conférences en ligne qui sont des sessions d'information et de sensibilisation en distanciel pour les employeurs,
- Animation des ateliers prévention ludiques,
- Animation des actions de formation et de prévention auprès de travailleurs saisonniers,
- Participation ponctuelle à des journées sécurité en entreprise,
- Conception de supports thématiques pour l'animation des conférences en ligne, AFP et ateliers de prévention.



Conférences en ligne (CEL)

En 2024, 26 CEL ont été dispensées, sur 7 thèmes différents (cf. graphique) : elles ont rassemblé 225 participants. Ces CEL, souvent coanimées avec un spécialiste de l'ASMIS, ont permis de toucher des entreprises diverses sur ces thèmes et de répondre en direct à leurs questions. Les échanges furent riches et positifs et les retours à chaud ont permis de souligner la praticité de la démarche et son intérêt.



Ateliers préventions

Des ateliers prévention sur différents thèmes figurant au projet de service (un atelier par fiche projet) ont été proposés en 2024 (addictions, maintien en emploi, TMS - travail sur écran, prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, risque chimique) d'autres sont en cours de création (prévention des risques), en lien avec les autres pôles du SETO. Des sessions inter-entreprises, adaptées au TPE, seront proposées en 2025.

Le pôle a animé, en 2024, 35 ateliers prévention (16 ateliers addictions "verre doseur", 16 ateliers addictions "parcours", 3 ateliers maintien en emploi) qui ont bénéficié à 1 306 salariés en présentiel, sur demande d'entreprises pour des journées sécurité. Ces interventions sont réalisées en binôme, l'animatrice de formation pouvant être accompagnée d'un médecin, un infirmier, un expert en prévention, un psychologue...

Des questionnaires de satisfaction ont été remplis à l'issue des ateliers par les participants :

Actions de formation et de prévention (AFP)

Les AFP sont destinées aux saisonniers et ont pour objectif de sensibiliser à la prévention des risques professionnels ces salariés souvent jeunes et inexpérimentés.

En 2024, l'ASMIS a proposé aux travailleurs saisonniers un contenu plus adapté à leur activité :

- pour 171 saisonniers de la Côte Picarde :
 - ceux exerçant en restauration et/ou hôtellerie ont réalisé une " chasse aux risques" à partir d'un outil spécifique à l'activité (TUTOPREV' INRS "hôtellerie restauration"),
 - ceux exerçant une autre activité (commerce, animation) ont reçu des informations sur la nutrition, l'usage de tabac, alcool, drogue et téléphone au volant,
- pour 29 saisonniers d'un même établissement industriel : sensibilisation sur site sur 2 thèmes, le bruit et les TMS.

Il a été rappelé aux travailleurs saisonniers qu'à tout moment, ils pouvaient demander une visite médicale à leur service de prévention et de santé au travail.

Partenariats et projets

En 2024, le pôle a également participé :

- Aux actions du groupe de travail "Prévenir les addictions" du projet de service de l'ASMIS
- A l'animation du colloque ASMIS-DREETS-CARSAT consacré au risque routier lié aux déplacements professionnels
- A la matinée portes ouvertes de l'ASMIS



PROJET DE SERVICE 2021-2026

AXES MAJEURS : CONTEXTE ET ENJEUX

Axe 1 - Améliorer la prévention primaire des risques professionnels

Le PRST 4 HDF confirme les choix fait lors du PST3 HDF de prioriser les efforts de prévention sur la réparation, l'amélioration de la prévention primaire et la culture de prévention est le premier axe prioritaire du Plan Régional ...

Le PRST 4 HDF s'inscrit dans la continuité des plans précédents, en privilégiant la prévention par rapport à la réparation. C'est cette direction qui a été réaffirmée, par l'adoption le 2 août 2021 de la loi « Pour renforcer la prévention de la santé au travail.

Axe 2 - Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels

PRST 4 HDF :

« Inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de prévention en l'engageant par une évaluation des risques professionnels.»

« Sensibiliser les entreprises et ainsi finaliser l'action du PRST 3 »

“Sensibiliser les entreprises, notamment dans les secteurs en sur-sinistralité, ainsi que les

agences d'emploi et les entreprises utilisatrices de« l'intérim sur l'accueil et la formation des nouveaux arrivants dans l'entreprise »« Diffuser largement une culture de prévention auprès des employeurs, des encadrants et des salariés »

« Choisir, mettre en place, entretenir et alimenter les outils et moyens de communication les plus adaptés en fonction des cibles visées par les actions »

Axe 3 - Favoriser les organisations de travail et la digitalisation

Recommandations N°6 du rapport IGAS sur la santé au travail de 2020 : Promouvoir la télé médecine (en attente de préconisations de la HAS prévues en janvier 2021).

On note une attente de nouveaux moyens de communication : « la génération Z (en l'occurrence , les salariés nés à la fin des années 90, NDLR) a du mal à être à l'écoute des conseils en prévention des risques professionnels ».

Fort de ce constat , les SST proposent maintenant aux adhérents des modules de e-learning, des Serious Game

blended-learning, social-learning, webinaire, MOOC, m-learning.... Si la formation présentielle n'est pas remise en cause, le numérique a clairement modifié les comportements des entreprises et cela, plutôt rapidement, ceci pour la simple raison que ces nouveaux formats d'apprentissage conviennent parfaitement aux entreprises.

Traçabilité : contribution réglementaire du SST à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Axe 1 - Améliorer la prévention primaire des risques professionnels

Axe 2 - Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels

Axe 3 – Favoriser les nouvelles organisations de travail et la digitalisation

L'ensemble de ces 3 axes se décline en 9 fiches projet :

Fiche projet 1 : Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels

Fiche projet 2 : Favoriser le maintien en emploi

Fiche projet 3 : Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Fiche projet 4 : Renforcer la prévention du risque CMR

Fiche projet 5 : Prévenir les risques psychosociaux

Fiche projet 6 : Prévenir les addictions

Fiche projet 7 : Suivre les entreprises de travail temporaire et leurs salariés

Fiche projet 8 : Actions de santé publique

Fiche projet 9 : Prévenir les risques pour les jeunes travailleurs (en attente)

PROJET 1 : AIDER LES EMPLOYEURS DANS L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Pilotes : Eric LEHOUELLEUR Laurent TRAINAUD Membres : Luigi GRISONI Pascale MARTIN Karine CAZIER Céline DUMONTIER Objectif : Mieux connaître le nouvel adhérent pour apporter une réponse adaptée à ses besoins
BILAN DES ACTIONS 2024	▪ Définition et mise en œuvre des nouvelles orientations du groupe, à la suite de la publication du référentiel SPEC 2217 et de la mise en place à l'ASMIS du métier d'ATST : Actualisation du plan d'action ▪ Intégration de 2 nouveaux membres au groupe ▪ Recherche d'un outil d'aide à la rédaction de la fiche d'entreprise, pour optimiser le temps de rédaction au profit du temps de conseil : Solution ADMDP retenue (présentée lors de la réunion de la CMT du 06/12/2024) ▪ Intégration des ATST dans la procédure « nouvel adhérent », Procédure « gestion des adhésions » rédigée ▪ Création d'une grille d'alerte et de priorisation afin d'assurer l'articulation entre les ATST et les équipes santé-travail : Grille présentée en réunion médecins (06/02) et réunion CMT (13/02), modifiée et intégrée au système qualité (codification, procédure FE)
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	• Mise en place d'ADMDP (<i>hors PDS</i>) • Création d'un outil d'aide à la déclaration des risques par l'adhérent sur son portail

PROJET 2 : PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE	Pilotes : Marie-Aude GUDIN Stéphanie VARLET Membres : Pascale KIHAL Évelyne MARTIN Nathalie LACHAMBRE Nicolas SANVOISIN Mathilde METRO Objectif : Action de coordination et de promotion du travail en réseau pour améliorer la PDP
BILAN DES ACTIONS 2024	- Mise en fonctionnement de la cellule PDP avec la cellule PDP situations individuelles (mensuelle) avec traçabilité des PRE (plan retour à l'emploi) - Développement de la communication interne: - Présentation aux infirmiers - Mise à jour du site intranet et extranet - Développement de la communication externe (adhérents) - Atelier prévention sur le thème du handicap (avec le concours de Sandrine RASH, animatrice de formation) - Action de présentation: MPO, Octobre rose: ASMIS et ERC - Travail partenarial: • CAP emploi/ AGEFIPPH: échanges, réunion médecins-infirmiers- pôle social. • Intégration service social CARSAT, CPAM: services médical et prestations à la cellule PDP situations individuelles • Présentation de la cellule: CTHE • Réunion régionale cellules PDP SPSTI- assurance maladie: service social et médical
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	- Travail sur la communication externe: Benchmarking sur la promotion des cellules PDP dans les autres SPSTI: formulaires de contact, capsules de présentation, brochures.. - Partenariat à développer pour une montée en compétence des membres de la cellule sur les aspects professionnels - Indicateurs: - choix d'un indicateur de prévention de la désinsertion professionnelle: - définir une requête spécifique PDP pour les autres indicateurs parmi les données déjà tracées - Harmonisation avec les autres cellules PDO des SPSTI via le PRST4

PROJET 3 : PRÉVENIR LES TMS CHEZ LES APPRENTIS DU BTP	Pilotes : Agnès CHATELAIN Thomas BRUNIALTI Membres : Dominique AVINEE-LEFEBVRE Fanny DARTUS Julien TERNISIEN Céline LEFEBVRE Objectif : Actions ciblées de prévention des TMS vers les jeunes travailleurs et apprentis
BILAN DES ACTIONS 2024	Rencontre avec les partenaires et capitalisation des bonnes pratiques • Recueil de données bibliographiques • Prise de contact avec les partenaires • Recensement des organismes de formations • Ciblage des salariés de l'ASMIS concernés • Présentation des outils des partenaires • Réflexion sur l'utilisation d'un casque réalité virtuelle (cf. travaux d'Isabelle MAHIEU): non retenu • Rencontre avec Anouar DEBBAGH OPPBTP • Visioconférence avec Céline DAY OPPBTP pour présenter les outils et le mur de prévention • Recensement /retours d'expérience des moyens de sensibilisation possibles: escape Game, jeu virtuel, appli mobile (PETO CASK), TUTOPREV, MATVISIO, Décision des actions retenues et à déployer • Coupler la visite d'embauche des apprentis avec un quizz via une application sur smartphone • Action collective : création d'un atelier de prévention au sein du CFA dans le cadre du programme pédagogique • Création d'une fiche conseil à destination des employeurs des apprentis.
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	• Création d'une application smart phone/ quizz avant la visite médicale d'embauche de l'apprenti • Information et formation des professionnels de santé sur l'outil et comment tracer dans pulse les conseils de prévention. • Création d'un support : Synthèse des risques et des obligations règlementaires pour les employeurs des apprentis : risques déclarés sur le portail, visite d'embauche avant la prise de poste, législation des travailleurs mineurs, avec un canal de diffusion via le CFA • Création d'un module de formation des risques TMS pour les apprentis du CFA en collaboration avec le CFA et dans le cadre de leur programme pédagogique

PROJET 4 : RENFORCER LA PRÉVENTION DU RISQUE CMR (CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION)	Pilotes : Vincent AUBERT Pierre LOTTHE Membres : Nina PATTE Claire VICTOR Katie VANGHELUE Objectif : Action de sensibilisation et d'information avec prévention ciblée
BILAN DES ACTIONS 2024	- Participation à la réalisation et la mise à jour de la plaquette ASMIS d'information aux employeurs ainsi qu'aux outils de déclaration dans le cadre du décret CMR du 04/04/2024 <u>Mise en œuvre de l'étape 1 de l'action 1</u> (accompagner les adhérents sur le risque CMR et sa déclaration pour un secteur d'activité ciblé) - Mise à jour d'une plaquette d'information pour les adhérents, d'une annexe spécifique action 1 et d'une plaquette d'information salariés (en cours / finalisation / projet modifié suite décret CMR du 04/04/2024) <u>Mise en œuvre de l'action 2 (Fiabiliser la déclaration du risque CMR réglementaire)</u> - Participation à l'élaboration de la procédure de fiabilisation des déclarations par les employeurs des salariés exposés aux CMR <u>Mise en œuvre de l'action 3</u> (Accompagner les équipes ST de notre service au repérage et à la validation du risque CMR dans le logiciel métier) - Mise à jour de la liste des métiers SIR CMR et mise en œuvre d'un tableau CAT concernant le suivi des expositions
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	- Finalisation des outils nécessaires pour l'action 1 (secteur BTP) : Plaquettes employeurs et salariés, annexe et déploiement aux employeurs et salariés de l'étape 1 de l'action 1 (secteur BTP). Suivi de l'action. - Action 2 : Participer à l'évolution du logiciel métier et à la fiabilisation des déclarations du risque CMR, Mise en place de la procédure de fiabilisation des déclarations. - Action 3 : Mise à jour de la liste des métiers SIR CMR et mise en œuvre d'un tableau CAT concernant le suivi des expositions

PROJET 5 : PRÉVENIR LES RPS CHEZ LES DIRIGEANTS ET MANAGERS DES TPE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	Pilotes : Jean-Marc GESLIN Adeline GOBERT Membres : Rizlène REGUI Nicolas SANVOISIN Monique GUARIN Valérie GUERARD Objectif : Action de prévention orientée vers les dirigeants / managers
BILAN DES ACTIONS 2024	• Redéfinition de la cible du PDS RPS : élargie aux dirigeants non-salariés et salariés et entreprise de moins de 50 salariés. • <u>Axe 1</u> : Conseiller, accompagner dans l'identification de pistes de prévention INDIVIDUELLE • Validation du circuit de prise en charge individuelle et médecin référent Amarok • <u>Axe 2</u> : Conseiller, accompagner dans la démarche de prévention COLLECTIVE Pour les DIRIGEANTS : Adaptation d'un outil d'autodiagnostic court déjà existant finalisé, en cours de validation
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	<u>Axe 1 : Conseiller, accompagner dans l'identification de pistes de prévention INDIVIDUELLE</u> ➤ Pour les DIRIGEANTS : • Préparer la mise en place de l'outil AMAROK en y associant des actions de d'information internes (Réunion médecins, IDEST, AST, SETO, ...) et de communications externes (Adhérents, partenaires, presse, ...). <u>Axe 2 : Conseiller, accompagner dans la démarche de prévention COLLECTIVE</u> • Pour les DIRIGEANTS : Définir et lancer une expérimentation (membres du CA et quelques dirigeants volontaires contactés par les membres du groupe) <u>Axe 1 et 2 : Pour les MANAGERS :</u> • Identifier une démarche et/ou un outil spécifique <u>ACTION 2</u> • Poursuite de la réflexion / Support pédagogique à déployer ; en distinguant: dirigeants et managers / préventions individuelle et collective

PROJET 6 : PRÉVENTION DES ADDICTIONS	Pilotes : David MARCEROU Ophélie BRIATTE Membres : Sandrine BRUN Cécile DESIRE Sandrine RASCH Alexandra VAAST Objectif : Accompagnement ciblé des employeurs et des salariés dans la prévention des conduites addictives
BILAN DES ACTIONS 2024	• Création de documents outils et pour les addictions ainsi qu'un recensement des partenaires possibles - Pour le tabac : un dépliant intégrant les risques, les conséquences au travail et le sevrage (substituts et partenaires) - Pour l'alcool : le questionnaire fast, un dépliant avec les risques et conséquences au travail, les partenaires - Pour le cannabis : un dépliant risques et orientations • Prise de contact avec un CFA • Sensibilisation : atelier addictions fait par Sandrine et co anime (par ist /conseiller en prévention) au cours de 2024 fait en entreprise /portes ouvertes • Atelier tabac : sensibilisations faites lors du mois sans tabac • Réalisation d'un questionnaire auprès des IST et analyse du questionnaire /recensement des besoins effectué auprès de IST • Créer les différents dépliants +recenser les partenaires vers qui orienter pour une prise en charge addictologique • Travail de mémoire / étude d'impact de l'efficacité des interventions en entreprise en addictologie
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	• Mener des actions de sensibilisation auprès du public jeune en CFA • Analyse du questionnaire effectué auprès de IST • Sensibiliser les IST via les partages de pratique à organiser lors d'une réunion IST /Présentation de l'atelier Addictions • Créer les différents dépliants • Recenser les partenaires vers qui orienter pour une prise en charge addictologique • Recensement des besoins et des interventions faites sur 2024 • Prise de contact avec d'autres structures /sensibilisation

PROJET 7 : SUIVI DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET DE LEURS SALAIRES	Pilotes : Isabelle MARLIER Samira MESSAOUDI Membres : Sabrina ELOY Orlane DEVILLERS Catherine CAUBLOT Fouad LAHMEK Justine FASKA Objectif : Accompagnement ciblé des employeurs et des salariés dans la prévention des conduites addictives
BILAN DES ACTIONS 2024	• Etat des lieux des pratiques: Intervention de l'Equipe mobile intérimaire, Réalisation d'un questionnaire et traitement • Proposition d'éléments nécessaire au bon suivi des travailleurs temporaires pour le nouvel outil (Pulse) sous forme d'indicateurs • Redimensionner les équipes : analyse statistique des visites depuis 2023 par centres/zones géographique, étude et proposition de répartition dans la Somme par équipe • Evaluation des risques spécifiques aux intérimaires: proposition d'une action à destination des ETT et EU (réalisation d'un questionnaire) • Interventions lors des évènements organisés par le COTECH PRST4 nouvel arrivant (mai et octobre 2024) • Diffusion de la communication sur les services du FASST (communication en réunion....) • Journées intérimaires avec collaboration du FASST (truck avec sensibilisation sur RP de l'EU)
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	• Analyse de l'outil actuel et remontée des besoins en lien avec l'outil métier relatif aux intérimaires • Diffusion de la communication sur les services du FASST (flyers, communication en réunion....), • Réflexion sur l'inaptitude/restriction dans le travail temporaire. • Poursuite du plan d'action pour une sensibilisation des salariés intérimaires (Justine et Fouad) et Projet de conventionnement avec la DREETS • Enregistrement dans PULSE des AMT en lien avec le PDS • Renouvellement annuel de la journée intérimaire Amiens, secteur EST et Ouest • Renforcer la communication concernant le projet de service • Réflexion sur l'inaptitude/restriction dans le travail temporaire.

PROJET 8 : ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE <i>(créée en juin 2024)</i>	Pilotes : Sophie LABOURE Aurélie LEFEBVRE Membres : Lucile DELAMBRE Céline ANCELIN Bérengère LOIN FROUARD Florent GODET Objectif : Participer aux objectifs de santé publique
BILAN DES ACTIONS 2024	• Convergence des PDS ASMIS et AISTV et création du PDS SP N°8 • Appel à candidature des membres • 4 réunions du PDS réalisées Forum Octobre Rose à destination des employeurs Réalisation du support de présentation • Organisation collecte EFS Woincourt (14/11) • Présentation du plan d'action au COPIL PDS (mail du 20/11) • Affichage gestes barrières (décembre/janvier) • Mail envoyé aux partenaires intra ASMIS (19/12)
ACTIONS EN COURS ET PREVISIONNELLES 2025	• Réflexion sur la traçabilité dans Pulse • Définition des cibles du PDS • Organisation de la prochaine collecte EFS sur Woincourt • Conventions de partenariats • Communication du plan d'action aux collaborateurs (réunion médecins, réunion infirmiers, réunion assistantes, réunion SETO et Asmis et Nous) • Communication aux adhérents par le biais des bandeaux de signature • Mise en place du calendrier Action Santé Publique • Reconstitution des actions déjà efficaces (collectes EFS, forum octobre Rose...) • Evaluation des actions par la mise en place d'indicateurs

1/Suivi de l'état de santé des salariés et coopération

Comme les années précédentes la prise en charge des visites de pré reprise et reprise est importante, ce qui crée des difficultés d'une part pour les délais de réalisation et d'autre part parce que ces visites phagocytent le reste de l'activité de suivi de l'état de santé. Les visites périodiques et d'embauches, les examens d'aptitude, les examens complémentaires prennent du retard alors qu'ils représentent aussi nos missions.

Un rééquilibrage entre les différentes visites serait nécessaire afin de répondre de façon plus équitable aux obligations réglementaires de l'employeur. Les avancées réglementaires fortement attendus permettront certainement de procéder à une nouvelle définition des priorités de visites en fonction du consultant.

La coopération et délégation de missions aux infirmiers santé travail est largement déployée au travers de protocoles, avec des expérimentations menées par certaines équipes. Les pratiques ne sont pas encore uniformes mais tendent à l'être notamment par les évolutions liées au renforcement de la collaboration médecin-infirmier et le travail d'harmonisation des pratiques. Les niveaux de montée en compétence peuvent être différents selon les équipes, fonction de l'expérience et ancienneté dans la spécialité de l'infirmier.

Néanmoins, la gestion des effectifs reste impactante par leur volume, avec une absence de stabilité dans le temps des ressources médecins et infirmiers sur l'ensemble des secteurs.

La montée des effectifs par médecin rend d'autant plus difficile une vue d'ensemble et bonne connaissance des entreprises suivies.

La délégation ne peut pas répondre à toutes les situations, certaines missions

restent du ressort du médecin. Ce sont des métiers différents. Des pistes de recrutements de médecins sont très attendues.

Le développement des IPA avec autonomisation de prise de décision des équipes infirmières serait une voie préférable.

2/AMT/Prévention primaire

L'AMT du médecin est de plus en plus distancielle, recentrée dans leur cabinet en répondant aux sollicitations (échanges avec les employeurs, synthèses, rapports, étude de poste à distance).

La délégation des études de poste aux infirmières s'est développée et a permis de refaire plus d'étude de poste présentesielles. L'optimisation de temps pour le médecin pour se rendre davantage en entreprise reste néanmoins limitée au vu du grand nombre des échanges à faire par le médecin du travail et aux demandes d'étude de poste toujours plus nombreuses.

L'activité est en grande partie occupée par la gestion des inaptitudes (leur nombre s'il ne croît pas se trouve réparti sur moins de médecins).

Les médecins aspirent à pouvoir se consacrer davantage à des actions de prévention primaire, ce qui redonne beaucoup de sens au métier : retourner en entreprise, être plus présent au C2SCT, dans une démarche proactive de conseils, travailler au niveau du collectif de travail, ne pas intervenir uniquement dans des situations dégradées (inaptitudes, conflits, violences...).

Selon les niveaux de formation, la demande émerge de renforcer ses compétences sur ce champ, se former à travailler en mode projet.

Plusieurs actions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire sont rapportées et valorisées :

- sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

- Analyse toxicologique de FDS

Accompagnement à la prévention des TMS

- Motorisation de matériel de manutention...

La prévention des addictions est un champ à développer aussi, autour d'actions transversales. Alcool, tabac, drogues sont des facteurs d'altération de la santé majeurs.

3/Prévention de la désinsertion professionnelle

C'est la majeure partie de l'activité autour de la prévention tertiaire et de la lutte contre la désinsertion professionnelle.

Cette activité fait appel à toute la technicité du médecin pour mener les visites médicales de maintien dans l'emploi, en concertation avec notre pôle social, en mobilisant les acteurs du soin, les acteurs du handicap, de la CPAM.

Le réseau est tissé depuis plusieurs années.

Nous œuvrons à rendre les échanges toujours plus fluides.

Notre cellule PDP y joue un rôle central. Ses réunions mensuelles permettent aux acteurs de se concerter pour établir un plan de retour à l'emploi des salariés, qu'il y ait inaptitude ou pas.

Cette activité majeure fait supporter une charge mentale conséquente et est en constante augmentation au niveau des médecins, et ne permet pas de s'investir sur des actions de prévention primaire.

4/Travail en équipe

Le travail en équipe a toujours été une ressource à l'ASMS.

Les temps de formalisation sont cependant insuffisants, inégaux selon les pratiques, la stabilité des ressources, l'activité sur plusieurs centres...

En avril, l'équipe de Woincourt nous a rejoint, s'est bien intégrée dans cette nouvelle organisation, même si les outils de travail ne sont pas encore uniformisés.

5/Réflexions sur l'activité

Freins :

- Le volume des effectifs à suivre par médecin
- Activité trop centrée sur la prévention tertiaire, activité recentrée dans le cabinet médical,
- Perte de contact avec l'employeur, de la bonne connaissance des postes de travail,
- Beaucoup de tâches se font dans la précipitation en raison de nombre de sollicitations externes quotidiennes
- Les difficultés rencontrées lors du changement du logiciel métier, les délais pour qu'il se stabilise.
- Inquiétude sur les orientations que prennent le métier.

Leviers :

- L'Equipe santé travail est soutenante, dans l'entraide.
- L'équipe pluridisciplinaire est structurée
- La PDP est structurée
- Encadrement juridique et démarche qualité sécurisants
- L'accueil des internes, le tutorat des collaborateurs médecins permettent de transmettre
- La veille, la mise à jour de nos connaissances, la démarche pour harmoniser nos pratiques sont stimulantes
- Les réunions entre pairs
- L'accès à la formation, à la supervision
- La refonte en cours des centres

Pistes d'amélioration proposées par le collectif médecin pour améliorer la qualité de vie au travail et l'efficacité du service rendu :

- Mise à plat des secteurs, éviter le multisite pour fixer les équipes. Retrouver le sens de l'équipe locale
- Formation à la gestion de projet, donner les moyens de montée de réels projets de prévention primaire au niveau de l'équipe santé travail. Construire le nouveau projet de service dans cette optique.
- Rééquilibrer nos activités pour ne pas être focalisés pour la prévention tertiaire et mieux répartir nos missions fixées par l'offre soce
- Continuer la montée en compétence des infirmières avec une formation approfondie dans certains domaines permettant une autonomisation et des prises de responsabilités propres.
- Continuer dans la réalisation de projets innovants : outils utilisant l'IA, ressource en médiation, téléexpertise, autres protocoles...
- Suivre la phase de stabilisation de PULSE
- Continuer le recrutement de médecins, d'infirmiers. La diminution des effectifs par médecin est le meilleur levier d'amélioration des conditions d'exercice.
- Coopérer davantage avec les Infirmiers d'entreprise
- Développer le service communication

Agnès CHATELAIN

L'article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du Code du travail) dispose que chaque service de prévention et de santé au travail (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels. En application de ces dispositions, l'ASMIS s'est engagée en 2023 dans la mise en place d'un système de management par la qualité, visant à obtenir en mai 2025 la certification de son service au regard du référentiel de la SPEC 2217. Ce référentiel s'articule autour des 5 axes suivants :

- L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies
- La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services
- La gestion financière, la tarification et son évolution
- La conformité du traitement des données personnelles au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques utilisés par les professionnels de santé exerçant pour le compte des SPSTI aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L. 4624-8-2.

En 2024, l'ASMIS a poursuivi la mise en place de son système de management par la qualité en vue de l'obtention de la certification en 2025. Cette démarche est portée par la politique qualité du service et l'engagement de la Direction à développer, soutenir et améliorer en continu les performances du service au-delà de l'obligation réglementaire liée à la certification.

L'enjeu principal de cette démarche ne réside pas uniquement dans l'obtention de la certification mais vise à développer et renforcer la culture qualité au sein de notre service et ainsi améliorer le service rendu aux adhérents et à leurs salariés. Cela passe par la sensibilisation et l'information régulière des managers et des collaborateurs. Ainsi, l'ensemble de nos collaborateurs s'est inscrit dans cette démarche et a pu collaborer au déploiement des outils et procédures indispensables à la réussite de ce projet. Le service qualité a apporté son expertise dans la mise en place du SMQ et la rédaction des processus et des procédures, facilitant l'harmonisation des pratiques au sein du service.

Fin 2024, des collaborateurs ont été formés aux audits internes. L'ensemble des services a ainsi pu être audité, se situer par rapport aux exigences de leurs processus et participer à la mise en place des actions correctives nécessaires.

Cette démarche vise plusieurs objectifs :

- Obtenir la confiance et la reconnaissance de nos adhérents
- Répondre à nos obligations légales et réglementaires
- Assurer la qualité des services et prestations proposées

Cette démarche s'accompagne également d'objectifs de sécurité et bien-être au travail pour nos collaborateurs ainsi que par la réduction de notre impact écologique.



Missions

Le service juridique est chargé d'apporter son expertise en matière de droit de la santé au travail auprès des équipes santé travail. L'ASMIS est compétente pour délivrer des conseils sur les thématiques relevant de la santé au travail.

Activités

L'année 2024 a été principalement marquée par le changement d'outil métier et la recherche de solutions en lien avec la démographie médicale et le travail sur la délégation. L'activité du service juridique a été répartie ainsi :

Appui à la Direction et aux équipes pour la mise en place de l'outil métier et la sécurisation des pratiques en lien avec la législation en vigueur

Contexte et principaux textes parus en 2024 : arrêté relatif aux rayonnements ionisants (6 août) ; décret sur les nouveaux modèles de fiches de visite; arrêté relatif tunnel de cotisation (26 septembre); arrêté sur l'expérimentation d'actions de prévention collective dans le travail temporaire (21 mars), Arrêté fixant les nouveaux modèles de fiche de visite (26 septembre – abrogé en novembre).

La mise en place du nouvel outil métier (PULSE) a été l'évènement majeur de cette année 2024. Le service juridique est intervenu dans le cadre de la vérification de la conformité de l'outil au cadre légal et réglementaire en santé travail, la conformité des droits d'accès en lien avec le profil des utilisateurs...

Ce nouvel outil a également modifié les pratiques de l'ensemble des collaborateurs-utilisateurs. Un soutien juridique pour plusieurs groupes d'utilisateur a été nécessaire sur les aspects réglementaires en lien avec les pratiques opérationnelles. Par ailleurs, une relecture de l'ensemble des documents du Service a été réalisée avant leur intégration à l'outil, afin de s'assurer de leur adéquation avec les pratiques et leur conformité légale (toujours en cours).

• Dans le cadre de la prochaine obligation de certification du service, prévue en 2025, le service juridique est venu en soutien du service qualité, soit en participant à la rédaction de procédure, soit en assurant une relecture, lorsque cela était nécessaire.

• La problématique de la démographie médicale est demeurée un sujet important, entraînant un risque juridique pour le service et ses adhérents. Dans ce cadre, le service juridique reste en soutien des équipes et adhérents. Par ailleurs, le service juridique a accompagné la recherche de nouvelles pratiques d'optimisation du suivi des salariés via les délégations entre médecins/infirmiers, les expérimentations de délégation...

• Le projet de Service sur les travailleurs temporaires, auquel participe le service juridique, a poursuivi son travail de recherches de solution d'optimisation de la prise en charge de ces salariés.

• Le service juridique participe depuis 2023 au groupe national des juristes des SPSTI, porté par Présanse. Des échanges de pratiques se poursuivent.

Conseil à la Direction du Service

Des points juridiques, mis en place en 2023, afin de faire le point avec la Direction sur la veille réglementaire et légale se sont poursuivis en 2024.

Formation

Le service juridique forme chaque collaborateur lors de son intégration ou après un retour après une longue absence, sur la réglementation en santé au travail. Le service juridique a également accompagné les IST pour leur passage en jury de certification.

Veille juridique

La veille pluridisciplinaire, mise en place en 2023, est opérationnelle en 2024. Elle permet aux collaborateurs de l'ASMIS d'être informés sur les nouveautés légales, techniques et médicales mensuellement. Cette veille alimente également la newsletter des adhérents.

Conseil aux adhérents

L'information auprès des adhérents s'est poursuivie avec notamment une intervention du service juridique lors des portes ouvertes concernant la déclaration des risques professionnels.

Traçabilité

Celle-ci se poursuit, afin de dégager des axes d'amélioration et de pilotage pour les différents collaborateurs et la mise en place d'outils de sécurisation des pratiques.

Réponses individuelles apportées aux collaborateurs

Les demandes des équipes ont légèrement diminué. Ceci s'explique notamment par une baisse de l'effectif mais aussi par un meilleur accompagnement des managers et la mise en place de procédures, pour la transmission des connaissances, favorisant plus d'autonomie.

Il y a ainsi eu 419 questions juridiques de premier niveau (appels et mails). Les inaptitudes en demeurent le principal sujet (19% des demandes). Les demandes liées à l'organisation des visites (visites de reprise, à la demande...) restent importantes (25% des demandes). Ce sujet dépasse ainsi les questions relatives à l'inaptitude et est probablement à mettre en lien avec les nouvelles visites médicales et la problématique de démographie médicale, qui rend l'organisation des visites plus complexe.

En 2024, l'ASMIS a déployé sa nouvelle identité visuelle, afin d'accompagner la stratégie de communication, : nouveaux supports, nouvelle charte graphique, newsletter adhérent dynamisée...

Cette stratégie a pour objectif de mieux faire connaître auprès des adhérents, de leurs salariés et de leurs représentants, l'ensemble de l'offre de services de l'ASMIS, de valoriser les actions et renforcer l'attractivité du service.



Un nouveau site internet a également vu le jour en octobre, notamment pour accompagner le lancement du nouveau portail adhérent

[Accéder au site internet](#)



Conçu pour offrir une expérience plus moderne, intuitive et dynamique, ce site marque une véritable évolution pour l'ASMIS. Les visiteurs y trouveront toutes les informations essentielles sur la prévention des risques professionnels, nos services, ainsi que des outils pratiques de prévention.

Avec un design épuré et des fonctionnalités repensées, la navigation de ce nouveau site internet se veut plus fluide et permet d'accéder rapidement au nouveau Portail adhérent, [aux actualités](#), aux [formations e-learning](#) et à l'ensemble de notre [documentation](#) d'information et de prévention.

Les évènements

Comme chaque année, l'ASMIS a accueilli ses adhérents le 21 novembre 2024. Lors de ces **Portes Ouvertes**, les visiteurs ont pu rencontrer nos médecins, infirmiers(ères), intervenants en prévention des risques professionnels et participer aux animations en prévention à destination des salariés. Un espace adhérent a permis également de faire le point sur les services et la gestion du dossier d'adhésion. Une conférence sur le thème de "la déclaration des risques professionnels" a permis aux adhérents d'approfondir leurs connaissances sur cette démarche essentielle et de découvrir les modalités de déclaration sur le nouveau portail adhérent.

Le vendredi 18 octobre 2024, l'ASMIS a organisé dans ses locaux une **Matinée Octobre Rose** en partenariat avec les acteurs du soin et de la prévention. Le Pôle Social a quant à lui présenté les dispositifs de maintien en emploi. Une table ronde sur le thème "Cancer du sein et autres maladies chroniques : de l'annonce à l'entreprise (ou pas) au maintien en emploi" était également proposée, en présence d'employeurs et de salariés qui ont pu témoigner des difficultés rencontrées et des solutions mises en place pour le maintien en emploi.

Le 16 avril 2024, l'ASMIS participait aux « **Mardis de l'éco** » organisés par le Courrier Picard sur le thème «**Des salariés en bonne santé pour une meilleure performance de l'entreprise**». A cette occasion, le Docteur Agnès Chatelain est intervenue, face à une quarantaine de participants afin de déconstruire les idées reçues sur la prévention et la santé au travail et rappeler : les missions du service, l'importance du travail en équipe pluridisciplinaire, les compétences des différents pôles, l'offre de services mise à la disposition des adhérents. Retrouvez l'article du Courrier Picard sur cet évènement et la vidéo en suivant les liens ci- dessous



Découvrez ici [la vidéo](#) et [l'article](#) du Courrier Picard



COMMUNICATION

Cette année encore l'ASMIS a accueilli les **Colloques de prévention en partenariat avec la DREETS et la CARSAT**. Ces rendez-vous annuels de la prévention sont l'occasion pour les employeurs et les professionnels de la prévention de s'informer, de bénéficier des témoignages et retours d'expériences des entreprises, mais aussi d'échanger avec les intervenants.

En 2024, les thèmes abordés étaient les suivants :

Septembre - « Les déplacements professionnels, c'est mon affaire »

Octobre - « Mon entreprise et mes salariés en bonne santé : comment prévenir l'usure professionnelle »

Novembre « Comment réagir face à un malaise d'un salarié en entreprise ? De la gestion de l'événement à la prévention primaire »

Le 28 mai 2024, l'ASMIS a accueilli **la journée organisée par le Cotech « Nouvel arrivant » du PRST4** avec au programme la **présentation du parcours de santé et de la prévention au cœur de l'intérim** sous forme de 6 ateliers. Près de 80 participants ont pris part à cet événement parmi les partenaires de la prévention des Hauts-de-France, mais aussi les membres du CROCT, de la DGT et du FASST.

Dans cette dynamique, les équipes de l'ASMIS se sont mobilisées le 29 mai, pour une **journée d'accueil pour la prévention et la santé des intérimaires**. 17 consultants réunis au centre de Debaussaux ont reçu 140 intérimaires en visite dont 100 d'entre eux ont bénéficié à la suite de leur visite d'une sensibilisation par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) dont le truck avait, pour l'occasion, élu domicile sur le parking.

Pour suivre nos événements rendez-vous [sur linkedin](#)



Assemblées Générales

23 mars 2024 - Assemblée Générale Extraordinaire

Cette Assemblée Générale, s'est tenue dans le cadre du rapprochement entre l'AISTV, SPSTI du secteur du Vimeu et l'ASMIS. Les membres ont été consultés sur le projet d'apport partiel d'actifs par l'AISTV au profit de l'ASMIS et de la rémunération de cet apport.

27 juin 2024 - Assemblée Générale

Cette Assemblée Générale a eu notamment pour objet la présentation du rapport annuel d'activités de l'ASMIS. Après une présentation du rapport moral par le Président de l'ASMIS, Monsieur Guy LAMMERTYN, ainsi que du rapport financier par l'expert-comptable, certifié par le commissaire aux comptes, Madame Cécile DA COSTA et Madame Célia FIORANI ont présenté le rapport d'activités de l'année 2023 et Madame le Docteur CHATELAIN la synthèse des commentaires et conclusions des rapports annuels des médecins du travail. A l'issue de cette présentation, une information a été donnée concernant les évolutions de la grille de cotisations 2025.

19 décembre 2024 - Assemblée Générale

Après une présentation des actualités du service par Madame Cécile DA COSTA et Madame Célia FIORANI, le Président Guy LAMMERTYN, a présenté une rétrospective des projets menés par l'ASMIS dans le cadre de sa stratégie. Les membres ont ensuite pris connaissance du budget prévisionnel et ont voté le bordereau des cotisations 2025.

Les partenariats en prévention et santé publique

Acteurs reconnus de la prévention des risques professionnels et de la prévention de la désinsertion professionnelle, nos consultants et intervenants en prévention des risques professionnels sont régulièrement sollicités pour intervenir lors des événements de nos partenaires ou des organismes de formation. Ainsi, l'ASMIS était représentée notamment lors des événements suivants :

Présentation du métier d'infirmier(ère) en santé travail à l'IFSI

Participation au forum Bulle de féminité - **Clinique Victor Pauchet**

Journée d'étude « Invalidité, Inaptitude, Maladie professionnelle... Comment s'y retrouver ? » - l'**UPJV** et **ISTNF**

Safety Day - Interfor-SIA

Fête des métiers - **FFB de la Somme**

Forum organisé par l'**Espace Ressources Cancers**

En partenariat avec l'Etablissement Français du sang, des collectes ont été organisées au centre de Woincourt en avril et novembre 2024 et ont donné lieu à plus de 80 dons.

Newsletter adhérents

Chaque mois, l'ASMIS publie une newsletter à l'attention de ses adhérents. Ces derniers peuvent y retrouver les actualités du service, de la veille juridique et technique, mais également des conseils en prévention des risques professionnels.

Entreprise et santé

Le magazine Entreprise et santé est né de la volonté partagée entre plusieurs Services Interentreprises de Santé au Travail des Hauts-de-France, afin de mieux faire connaître leurs actions auprès des entreprises.

Depuis janvier 2024, une nouvelle formule du magazine Entreprise & santé a vu le jour, bâtie autour de trois rubriques principales correspondant à l'offre socle :

- Je maîtrise mes risques
- Je préserve ma santé
- Je préserve ma vie professionnelle.

Le magazine dont la pagination a été réduite à 28 pages est désormais imprimé sur du papier recyclé valorisant ainsi les valeurs écologiques des SPSTI.

N°65 – Les crises : anticiper pour mieux les gérer : Interview de Nathalie LACHAMBRE, Ergonome

N°66 – Prévention de la désinsertion professionnelle : une loi, des avancées : Interview du Docteur GUDIN

N°67 – Événements graves en entreprise : quel appui peut vous fournir l'ASMIS ? : Interview de Nicolas SANVOISIN, psychologue clinicien

N° 67 - Article rapprochement ASMIS/AISTV



COMPTES FINANCIERS

BILAN

A C T I F	2024	2023
Immobilisations incorporelles	21 668	297
Immobilisations corporelles	3 165 337	2 867 424
Immobilisations financières	551 546	539 069
TOTAL (I)	3 738 551	3 406 790
Clients et cotisations à recevoir	5 768 807	3 450 955
Autres créances	357 490	114 419
Valeurs mob. de placement	0	0
Disponibilités	3 468 262	4 053 831
Charges constatées d'avance	100 018	106 767
TOTAL (II)	9 694 577	7 725 972
TOTAL ACTIF (I+II)	13 433 128	11 132 762

P A S S I F	2024	2023
CAPITAUX PROPRES		
Fonds de garantie	42 612	42 612
Primes d'apport	205 591	0
Réserves	7 150 558	6 619 452
Résultat de l'exercice	333 271	531 107
Provisions réglementées	80 759	85 119
TOTAL (I)	7 812 791	7 278 290
PROVISIONS RISQUES CHARGES	0	15 000
TOTAL (II)	0	15 000
DETTES		
Auprès des étab. de crédit	1 135 375	729 080
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs	865 228	388 418
Dettes sociales	1 946 434	1 676 573
Dettes fiscales	1 283 053	879 964
Autres dettes	390 247	165 437
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (III)	5 620 337	3 839 472
TOTAL PASSIF (I+II+III)	13 433 128	11 132 762

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
Cotisations annuelles	13 878 105	12 322 035
Evaluation risques	0	0
Locations		
Chiffre d'affaires net	13 878 105	12 322 035
Subventions d'exploitation	67 384	45 397
Reprises sur amort. & prov.	483 474	119 846
Autres produits	19 704	3 492
Total produits d'exploitation	14 448 667	12 490 770

Autres achats et charges	2 800 915	2 561 503
Impôts et taxes	336 000	255 816
Salaires et traitements	6 572 032	5 466 667
Charges sociales	3 232 900	2 634 407
Dot. aux amortissements	473 432	415 358
Dotations aux provisions	79 671	54 049
Autres charges	352 414	115 620
Total charges exploitation	13 847 364	11 503 420
RESULTAT EXPLOITAT.	601 303	987 350

Produits financiers	73 477	84 758
Charges financières	10 476	14 708
RESULTAT FINANCIER	63 001	70 050

RESULTAT COURANT		
AVANT IMPOTS	664 304	1 057 400
Produits exceptionnels	9 589	5 492
Charges exceptionnelles	1 048	5 641
RESULTAT EXCEPT.	8 541	-149
Participation	0	74 503
Intéressement	250 000	250 000
Impôt sociétés	89 574	201 641
RESULTAT EXERCICE	333 271	531 107

NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace pour
les entreprises éloignées d'un centre fixe



SOMME OUEST

ABBEVILLE

Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

BEAUCAMPS-LE-VIEUX

Centre Social
Secrétariat assuré par le centre de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

WOINCOURT

11 rue du Chevalier de la Barre
80520 WOINCOURT
Tél : 03 22 60 21 69

SOMME NORD-EST

PÉRONNE

19 rue Saint-Jean – BP 10202
80205 PERONNE CEDEX
Tél : 03 22 84 19 40

ALBERT

2 rue d'Aveluy – BP 40049
80049 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

CHAULNES

46 rue Aristide Briand
80320 CHAULNES
Tél : 03 22 83 97 58

SOMME NORD

DOULLENS

13 boulevard Ernest Dehée
80600 DOULLENS
Tél : 03 22 77 29 68

FLIXECOURT

Centre Médical
Secrétariat assuré par le siège
Rue de la Catiche
80420 FLIXECOURT
Tél : 03 22 54 58 00

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS -SIÈGE SOCIAL

77 rue Debaussaux
Accès par le quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)

68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

BOVES

Cité des Métiers
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 22 47 01 40

DURY

Chemin rural de la Croix Blanche
Centre Oasis – Bât les Tulpiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

SOMME SUD-EST

ROYE

3 rue de Montdidier
80700 ROYE
Tél : 03 22 87 07 86

HAM

11 rue du Grenier à Sel
80400 HAM
Tél : 03 23 81 11 81

MOREUIL

37 rue du 8 août 1918
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31

NESLE

28 rue de la Vierge
80190 NESLE
Tél : 03 22 88 37 40



55 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



www.asmis.net